

collection Lycée
série Accompagnement des programmes

Histoire et géographie

classes terminales des séries générales

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
Direction de l'enseignement scolaire

applicable à la rentrée 2004

Centre national de documentation pédagogique

Ce document a été réalisé sous la direction de Gérard GRANIER, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional, et Yves PONCELET, inspecteur général de l'Éducation nationale, par un groupe de travail de professeurs d'histoire et géographie composé de :

Anne-Marie CLAPHAM lycée Buffon, académie de Paris
Marie-Laure GACHE IUFM, centre de Seine-Saint-Denis, académie de Créteil
Millie JOUBERT lycée Henri-Martin, Saint-Quentin, académie d'Amiens
Christophe MOKRANI lycée André-Malraux, Allones, académie de Nantes
Marie-Claire RUIZ lycée Georges-Clemenceau, Reims, académie de Reims
Catherine SEDEL-LEMONNIER lycée Jean-Monnet, La Queue-lez-Yvelines, académie de Versailles

Coordination : Marie-Hélène TOUZALIN, direction de l'enseignement scolaire, bureau du contenu des enseignements.

Il a bénéficié de la relecture du groupe d'histoire et géographie de l'inspection générale de l'Éducation nationale et des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux d'histoire et géographie.

Suivi éditorial : Christianne Berthet

Secrétariat d'édition : Nicolas Gouny

Mise en pages : Michelle Bourgeois

© CNDP, juin 2004
ISBN : 2-240-01573-0
ISSN : 1624-5393

Sommaire

Introduction générale	5
Les programmes.....	5
Les conditions de mise en œuvre.....	6
Commentaires des thèmes d'étude – séries ES et L	7
Histoire – Le monde, l'Europe, la France de 1945 à nos jours	7
Géographie – L'espace mondial.....	21
Commentaires des thèmes d'étude – série S.....	32
Histoire – Le monde contemporain (II).....	32
Géographie – L'espace mondial.....	41

La présente publication prend la suite de *Histoire et géographie, classes de première des séries générales* (CNDP, 2003, 48 p., coll. « Lycée »), qui comportait des parties communes à l'ensemble du cycle terminal :
– finalités et mise en œuvre de l'enseignement de l'histoire et de la géographie au lycée et lecture d'ensemble des programmes des deux années du cycle terminal (pages 5 à 12) ;
– mises au point sur des démarches (pages 13 à 20).
La lecture des commentaires des thèmes d'étude des programmes de terminale doit se faire à la lumière de ces parties communes, et singulièrement des pages 5 à 12.

Introduction générale

Les programmes

Les programmes de terminale, parus au *Bulletin officiel de l'Éducation nationale*, hors-série n° 7 du 3 octobre 2002, associent :

- des introductions, qui dégagent des lignes de force ;
- les intitulés des parties et des sous-parties (appelées « thèmes d'étude » dans le présent document) qui identifient les questions à étudier ;
- un court développement précisant le libellé de chaque thème d'étude et en délimitant l'ampleur.

Cet ensemble constitue le cadre normatif dans lequel travaillent les élèves et les professeurs d'histoire et géographie, ainsi qu'un donné commun offert à la lecture de l'ensemble de la communauté scolaire et plus largement de la communauté nationale tout entière.

Du fait de l'imbrication thématique et spatiale des programmes d'histoire et de géographie de terminale, ces derniers offrent de nombreuses possibilités de passerelles qu'il convient d'exploiter afin d'enrichir la compréhension du monde contemporain. Le tableau présenté ci-dessous en fournit une illustration indicative pour les séries ES et L :

Histoire	Géographie
De la société industrielle à la société de communication.	Un espace mondialisé.
Le modèle idéologique américain. À la recherche d'un nouvel ordre mondial depuis les années 1970.	Les États-Unis, la superpuissance.
Le modèle idéologique soviétique.	Un État et un espace en recomposition : la Russie.
L'Europe de l'Ouest en construction jusqu'à la fin des années 1980. Les enjeux européens depuis 1989.	La puissance économique de l'Union européenne.
Le Tiers-Monde : indépendances, contestation de l'ordre mondial, diversification.	Unité et diversité des Sud.
La France dans le monde.	

En série S, le programme est adapté à un volume horaire plus modeste. Un nombre plus restreint de thèmes d'étude et des changements d'échelle spatiale et chronologique permettent d'attribuer à chacun des thèmes retenus un temps significatif, du même ordre qu'en séries ES et L. Ces choix rendent l'établissement de complémentarités au sein du cycle terminal d'autant plus important pour aboutir à une formation équilibrée des élèves. Ainsi le traitement de l'Europe en géographie en première, les approches de la construction de la mémoire nationale en histoire en première (lors de l'étude de la Première Guerre mondiale et du Front populaire) ou bien encore la partie « Un espace mondialisé » en géographie en terminale revêtent-ils une importance particulière en série S, compte tenu du programme d'histoire de terminale.

Dans les trois séries, le programme de géographie de terminale ne comporte pas d'étude de cas sur des sujets librement choisis par les professeurs, mais des exemples doivent évidemment être mobilisés. Un « exemple » permet d'éclairer une analyse générale ; il est rapidement traité (dix à trente minutes) et s'appuie donc sur un petit nombre de documents ; le plus souvent, il ne sert pas d'entrée dans le thème. Ainsi pour le traitement du thème d'étude « Une interface Nord/Sud : l'espace méditerranéen » est-il recommandé de recourir à un ou deux exemples pour concrétiser les effets du phénomène d'interface sur les sociétés et les territoires de la rive sud et est de l'espace méditerranéen. En séries ES et L, l'étude des contrastes socio-spatiaux au Brésil – qui permet de présenter les enjeux du développement au sein d'un État majeur du Sud – constitue une relative exception

puisque'il s'agit d'un exemple approfondi auquel il est possible de consacrer deux à trois heures.

Les conditions de mise en œuvre

Chaque professeur d'histoire et géographie opère la mise en œuvre de ces programmes en concevant un projet global et un projet séquence par séquence, chaque fois par évaluation de ce que connaissent déjà les élèves, détermination des objectifs, choix des contenus et des volumes horaires et recours à toute la diversité des démarches. La programmation annuelle relève donc de sa responsabilité. Il choisit de traiter les thèmes d'étude dans l'ordre qui lui paraît le plus judicieux. Il alterne les thèmes d'histoire et de géographie en s'appuyant notamment sur les mises en relation incitées ou permises par les programmes. Pour l'aider dans ce travail, il dispose d'appuis variés, depuis la réflexion en commun et la mutualisation au sein du lycée jusqu'aux multiples ressources didactiques diffusées sur papier ou sur

Internet, en passant par le potentiel d'informations et de formation des académies, décisif lors de la mise en application de nouveaux programmes.

Les commentaires qui composent ce présent document d'accompagnement sont l'un de ces appuis. Ils ne constituent ni la liste de ce qu'il faut traiter de manière exhaustive, ni le canevas de l'année. En cohérence avec l'esprit des programmes, ils ont pour objectifs de :

- dégager les éléments majeurs, factuels et notionnels, qui éclairent les thèmes d'étude et leurs enjeux ;
- faciliter ainsi à la fois une appropriation rapide et une première mise en œuvre des programmes et le repérage des domaines qui feront l'objet d'un approfondissement personnel ou collectif de la part des enseignants.

Les indications horaires proposées pour chaque thème d'étude vont dans le même sens.

Une bibliographie, indicative et très sélective, accompagne le commentaire de chaque thème d'étude. Elle associe des lectures de taille et de statut différents : il a paru important que quelques-unes d'entre elles soient accessibles aux élèves, qu'il faut aider à lire de l'histoire et de la géographie.



Commentaires des thèmes d'étude – séries ES et L

Histoire – Le monde, l'Europe, la France de 1945 à nos jours¹

Le programme de terminale se fixe pour ambition l'intelligence d'ensemble de la période contemporaine, par l'approche croisée des grands axes de l'évolution, de notions opératoires et d'un nombre maîtrisé de connaissances factuelles. Au fil de l'année, l'étude plus approfondie d'événements soigneusement choisis et d'un nombre restreint de documents étaye les démonstrations, nourrit la culture et entraîne les élèves à l'analyse rigoureuse.

Le monde de 1945 à nos jours (22 heures)

Introduction : le monde en 1945 (2 ou 3 heures)

L'introduction dresse un tableau du monde à l'issue des combats. Il inclut l'évaluation du coût global du conflit, l'analyse du planisphère géopolitique – qui révèle la nouvelle hiérarchie des États et l'émergence d'une bipolarisation –, le projet et les premiers pas de l'Organisation des Nations unies, qui vise à éviter le retour des engrenages des années 1930 et incarne l'espoir d'un monde meilleur.

De la société industrielle à la société de communication (4 ou 5 heures)

L'immédiat après-guerre est dévolu à la reconstruction – dont un élément majeur est le plan Marshall – et à la mise en place des fondements du redémarrage économique : conférence de Bretton Woods, accord général sur les tarifs et le commerce international (GATT), OEEC. Puis la *croissance* l'emporte, exceptionnelle par son importance, sa régularité : dans l'ensemble des pays développés de 1950 à 1973, le volume du PNB par habitant croît à un rythme annuel de 3,9 %, soit une multiplication par

plus de 2,4 durant ces vingt-trois ans. Le processus d'industrialisation, ancien, franchit un nouveau seuil, imposant ses valeurs et ses modes d'organisation et de consommation (*fordisme*) à toutes les sociétés. Dans une partie importante du monde, une vaste gamme de produits, notamment manufacturés, devient accessible à de larges couches de la population : on parle de « société de consommation ». Le Tiers-Monde est partie prenante de cet élan de la croissance ; pour autant, sa part dans le commerce international diminue tandis que se creuse l'écart de son niveau de vie avec celui des pays développés.

Les années 1974-1975 connaissent un recul du PIB, une montée du chômage et une poussée inflationniste : ce tournant² se nourrit de l'ébranlement monétaire de 1971-1973, de l'essoufflement du fordisme, des mutations de la hiérarchie et de la distribution des secteurs de production et du premier choc pétrolier, qui agit comme un détonateur. Elles ouvrent une nouvelle période, à la fois en continuité et en rupture avec les « trente glorieuses » : conjoncture plus cyclique, poursuite de la croissance (le PIB par habitant de l'Inde s'accroît davantage entre 1973 et 1993 qu'entre 1820 et 1973, celui du Japon augmente de 80 % entre 1973 et 1998), augmentation du volume des échanges internationaux, diversification du Tiers-Monde, décrochages sectoriels et régionaux (l'Europe de l'Est dans les années 1970-1980, une partie de l'Afrique), ampleur du chômage – singulièrement en Europe –, accélération de la redistribution des actifs, mise en cause de l'État-providence. Parallèlement, plusieurs phénomènes se conjuguent pour faire du fait migratoire une donnée de base du second *xx*^e siècle : le doublement de la population mondiale entre 1960 et 2000, l'exode rural, les migrations interrégionales vers les zones d'emploi ou vers celles qui offrent une meilleure qualité de vie, les migrations internationales vers les pôles de richesses, les drames qui chassent ceux qui deviennent des réfugiés. Il y aurait aujourd'hui cent cinquante millions

1. La référence chronologique « (22 h) » portée après ce titre sur le *BOEN* (p. 99) est bien sûr erronée ; l'attribution indicative de 22 heures vaut *uniquement* pour la partie I : « Le monde de 1945 à nos jours ».

2. Pris en compte aussi dans le commentaire « À la recherche d'un nouvel ordre mondial depuis les années 1970 », page 11.

de personnes résidant durablement hors de leur pays : un tiers de migrants de travail, un tiers de migrants familiaux et un tiers de réfugiés.

L'urbanisation des sociétés, la transformation des modes de vie, les progrès de la scolarisation et la montée en force de la connaissance comme variable économique majeure ne sont pas dissociables des ensembles de faits précédemment évoqués. Ils sont aussi à articuler avec les bouleversements scientifiques et technologiques de la période ; s'il est impossible dans le cadre des cours de faire la recension de ceux-ci et *a fortiori* de les analyser tous, il serait important d'aider les élèves à en percevoir les axes majeurs et de travailler un exemple, y compris par appel aux enseignants des disciplines scientifiques et technologiques ou à un intervenant extérieur. C'est dans ce cadre d'ensemble que s'inscrit la révolution informatique du dernier quart du ^{xx}e siècle, qui induit une mutation de la défense, de la recherche, de la production et des échanges. Fondé sur les découvertes des années 1950-1970, le parc d'ordinateurs connaît un développement étonnant et ses usages se diversifient. Alors que le premier micro-ordinateur est mis au point en 1978, il s'en vend soixante millions en 1995. Une des conséquences est l'émergence de l'Internet. Né aux États-Unis à la fin des années 1960, ce dernier s'ouvre au

grand public et amorce une croissance vertigineuse au milieu des années 1990 ; on évalue le nombre de ses utilisateurs à cinq cents millions en 2002.

Ces mutations récentes accentuent fortement un trait plus ancien du ^{xx}e siècle : la tendance à la *mondialisation* de la *culture*. Cette analyse s'appuie sur des réalités inégalement mesurables : la capacité qu'ont des entreprises de fabriquer et de diffuser des produits culturels à une échelle mondiale, l'acquisition ou au moins la connaissance par des millions de gens desdits produits, l'homogénéisation des références et des pratiques culturelles, déjà induite par les progrès du cinéma, de la radio et de la télévision et le développement des satellites de communication depuis la décennie 1960. Dès 1962, Marshall McLuhan ne lançait-il pas l'idée de « village planétaire » dans sa *Galaxie Gutenberg* ? Existe-t-il effectivement aujourd'hui une culture-monde ? Si la tendance n'est pas niable, on sait qu'elle est inégalement à l'œuvre et qu'elle rencontre des résistances tout autant qu'elle induit un métissage culturel créatif. L'enjeu, qui ne se limite pas à l'industrie du divertissement, est en tout cas majeur et se traduit par des affrontements et des compromis périodiques. Dès les années 1970, lors de discussions menées dans le cadre de l'Unesco, des pays du Tiers-Monde demandent que l'on pose les bases d'un « nouvel ordre de la communication ».

Mondialisation

En tant qu'elle désigne l'échange généralisé entre les différentes parties de la planète, la mondialisation s'inscrit dans un processus pluri-séculaire, nourri de l'urbanisation, de l'essor des cités marchandes et de l'extension des « économies-monde », de la baisse du coût des transports et de la circulation des hommes et des biens, de la diffusion du système capitaliste et des progrès du libre-échange, de l'établissement de références à potentiel universel, tout ceci étant inséparable de la monétarisation puis de l'industrialisation. Un tel phénomène entretient un rapport décisif et complexe avec les distances et le temps. Du fait de l'infrastructure contemporaine des technologies de la communication, la mondialisation tend désormais à passer un seuil : celui d'une contraction maximale et inédite de l'espace-temps³.

Bibliographie

- « Comprendre le monde », *Sciences humaines*, mai-juin 2003, n° spécial 2.
- Boniface Pascal, *Le Monde contemporain, grandes lignes de partage*, PUF, 2003, 256 p., coll. « Quadrige ».
- Bairoch Paul, *Victoires et déboires, histoire économique et sociale du monde du ^{xvi}e siècle à nos jours*, Gallimard, 1997, 1085 p., coll. « Folio histoire », tome 3 (le ^{xx}e siècle).
- Droz Bernard, Rowley Anthony, *Histoire générale du ^{xx}e siècle, deuxième partie : depuis 1950*, Seuil, coll. « Points histoire », 3. *Expansion et indépendances, 1950-1973*, 1987, p. 13-102 ; 4. *Crises et mutations de 1973 à nos jours*, 1992, p. 15-254.
- Gauthier André, *Le Monde au ^{xx}e siècle, panorama économique et social*, Bréal, 2001, 768 p.
- Mattelart Armand, *Histoire de la société de l'information*, La Découverte, 2003, 128 p., coll. « Repères ».
- Warnier Jean-Pierre, *La Mondialisation de la culture*, La Découverte, 2002, 128 p., coll. « Repères ».

3. Voir aussi le développement sur ce thème dans la partie « Géographie – L'espace mondial », page 22.

Les grands modèles idéologiques et la confrontation Est-Ouest jusqu'aux années 1970 (5 ou 6 heures)

L'expression *guerre froide*, inventée en 1947, désigne en même temps une période de l'histoire contemporaine (que le programme prend dans son acception large : de la seconde moitié des années 1940 à 1991) et un conflit multiforme, d'intensité variable, dressant l'un contre l'autre deux blocs visant l'extension maximale de leur influence et l'endigement voire le refoulement de l'adversaire.

Au fil de 1945 et 1946, les témoignages de méfiance puis les blocages se multiplient entre les alliés, notamment dans la gestion de la question allemande, pôle de tension durable. L'année 1947 marque une étape décisive dans l'émergence de deux camps antagonistes. Ce processus de bipolarisation ouvre la guerre froide, qui constitue avec la décolonisation l'autre fait majeur des rapports internationaux de l'après-guerre. Ses ressorts durables sont l'opposition des idéologies – qui rend la paix impossible –, la recherche permanente du meilleur positionnement, la prise au sérieux du risque nucléaire

– qui rend la guerre improbable –, la peur et diabolisation de l'autre, qui atteignent leur maximum entre 1948 et 1953.

À partir de la seconde moitié de la décennie 1950, la volonté d'affirmation du Tiers-Monde, le changement de la politique extérieure soviétique et les enseignements de crises graves, comme celle de Cuba, induisent une pacification progressive. Celle-ci débouche sur la période de la « détente », qui s'étend de 1963 au milieu des années 1970 et fait des États-Unis et de l'URSS des « adversaires-partenaires ». Malgré la poursuite de la guerre au Vietnam et le désaccord profond sur la situation au Proche-Orient, les rencontres Nixon-Brejnev de 1972 et 1973 marquent un temps fort de cette phase.

Les relations internationales de la période se structurent donc en partie autour de l'existence et de la confrontation de deux universalismes : les *modèles* américain et soviétique. Ceux-ci ne sont immuables ni dans le temps ni, tant ces pays sont vastes, dans l'espace : pour simplifier l'approche, le programme centre leur étude sur les décennies 1950-1960 et sur leurs caractères les plus permanents.

Modèle idéologique

Dans la continuité du programme de 1995, les programmes de 2002 entendent le mot de « modèle » comme un outil didactique, facilitant la présentation et la compréhension des traits saillants d'une réalité historique par articulation entre l'exposition d'un petit nombre de faits et le recours à l'abstraction, entre le dégagement d'invariants et la prise en compte de l'évolution. L'accent est mis sur le versant idéologique, c'est-à-dire les mythes fondateurs, le système de valeurs et de normes, les pratiques culturelles, la vision des rapports État/société civile et de l'organisation socio-économique, qui fournissent un soubassement commun à tous ceux qui y adhèrent ou en dépendent.

Inscrite par les programmes dans le cadre des relations internationales, l'étude des modèles américain et soviétique inclut la présentation de leur force d'attraction, de leur diffusion et de leur mobilisation dans le cadre de la confrontation entre les deux Grands.

Parmi les traits caractéristiques du modèle soviétique, on trouve le postulat optimiste du progrès et la croyance en la toute-puissance du pouvoir, qui ont une traduction dans le volontarisme aménageur ; l'affirmation de l'unité organique de la société, que traduisent l'exaltation d'un homme nouveau dévoué à la collectivité, la stricte limitation de la propriété privée, le rôle attribué au parti communiste ou le transfert des échecs et des craintes sur les « ennemis » du peuple et de l'État : le Goulag est à son apogée au début des années 1950 ; la prégnance des méthodes de gestion des années 1930, qui vont de pair avec l'idéologisation de la réalité ; l'imprégnation générale du langage marxiste-léniniste.

Après la disparition de Staline, les nouveaux dirigeants associent rupture et continuité. Un processus complexe de sortie du totalitarisme s'amorce. Par contre, après une phase effective de réformes socio-économiques dans un contexte de forte croissance, le khrouchtchévisme renoue à partir de 1958-1959

avec un mode de régulation et une floraison d'effets d'annonce qui tournent le dos au réel.

Pour beaucoup d'hommes à travers le monde, l'expérience soviétique, connue de manière sélective et dont la résistance victorieuse aux Allemands vient de montrer l'efficacité, offre un exemple de transformation volontariste de l'existence. Elle constitue une réponse aux dysfonctionnements qu'ils constatent ou combattent.

Le modèle américain connaît aussi un apogée au lendemain de la guerre. Il se nourrit d'un corps de valeurs : la liberté et la force des contre-pouvoirs ; l'influence du pouvoir judiciaire et de la religion, liée à l'histoire américaine de la démocratie et à l'exercice du civisme ; la confiance dans la valeur régulatrice du marché, la figure positive de l'entrepreneur, la bonne conscience vis-à-vis de la réussite matérielle, la suspicion envers l'action publique, dont un corollaire est l'efficacité des fondations privées ; la capacité à susciter périodiquement de nouveaux horizons :

mythe de la frontière ou nouvelles étapes de la modernité économique, dont le pays se veut un laboratoire permanent. *L'American way of life* fournit un horizon d'attente aux Américains qui n'ont pas encore rejoint la classe moyenne et fascine l'étranger, y compris les détracteurs des États-Unis. La puissance économique et la réussite dont témoigne ce mode de vie concourent à convaincre les Américains de l'exemplarité de leur démocratie libérale.

Cette confiance est cependant ébranlée durant les années 1960, qui connaissent de nombreuses inflexions : développement de la réglementation sociale et de l'intervention de l'État – surtout sous la présidence Johnson –, phase d'introspection et de profonde contestation, premiers indices de la crise du fordisme. Pour autant, le rêve américain n'est pas mis à mal, comme en témoignent les chiffres de l'immigration après la libéralisation de celle-ci (1965).

Bibliographie

- « Enseigner l'histoire contemporaine », *Historiens & Géographes*, juillet-août 2001, n° 375, et septembre-octobre 2001, n° 376 (articles de R. Frank, A. Kaspi, J. Marseille et J. Sapir).
- Duroselle Jean-Baptiste, Kaspi André, *Histoire des relations internationales*, tome 2, *De 1945 à nos jours*, Armand Colin, 2002, coll. « Classic », p. 1-377.
- Milza Pierre, *Les Relations internationales (1945-1973)*, Hachette, 1996, 240 p., coll. « Carré histoire ».
- Soutou Georges-Henri, *La Guerre de cinquante ans, les relations Est-Ouest, 1943-1990*, Fayard, 2001, 650 p.
- Vaisse Maurice, *Les Relations internationales depuis 1945*, Armand Colin, 2002, 250 p., coll. « Cursus ».
- Dullin Sabine, *Histoire de l'URSS*, La Découverte, 2003, 128 p., coll. « Repères ».
- « Le siècle communiste », *L'Histoire*, juillet-août 1998, n° 223.
- « L'empire américain », *Les Collections de l'Histoire*, février 2000, n° 7.
- Vaisse Justin, *Le Modèle américain*, Armand Colin, 1998, 96 p., coll. « Synthèse histoire ».

Le Tiers-Monde : indépendances, contestation de l'ordre mondial, diversification (3 ou 4 heures)

L'émancipation politique des colonies constitue un fait décisif du XX^e siècle, qui ne se limite pas à la phase de *décolonisation* et entretient des liens avec la question contemporaine des rapports Nord-Sud. C'est la transformation du contexte international pendant et après la Seconde Guerre mondiale qui favorise, avec des décalages, l'épanouissement et la radicalisation des revendications nationales. Les métropoles ne réagissent pas unanimement devant la remise en cause du système colonial par les colonisés, les nouvelles

puissances dominantes et l'ONU : les plus affaiblies s'accrochent à reconstituer leur domination, le Royaume-Uni adopte une position plus souple. Quoi qu'il en soit, la fin des empires est acquise pour l'essentiel en à peine vingt ans, au moins si l'on réserve le cas de l'Afrique portugaise et celui de l'aire soviéto-russe. Dès 1949-1950, la montée des tensions internationales et la poussée communiste en Asie inscrivent le mouvement dans la concurrence Est-Ouest. Cette articulation dure jusqu'aux années 1980, mais la décolonisation de même que les efforts d'organisation du *Tiers-Monde* ont leur dynamique spécifique et ne se confondent pas avec la guerre froide.

Tiers-Monde

Quand Alfred Sauvy l'utilise pour la première fois (*France-Observateur* du 14 août 1952), par analogie avec le tiers état, le terme revêt une double signification : géopolitique (un ensemble distinct des pays occidentaux et des pays communistes) et socio-économique (les pays pauvres en recherche de développement). Le succès de ce néologisme est immense, du fait de sa charge symbolique et de sa vocation englobante.

Au long des années 1950 à 1970, l'expression offre matière à débat, notamment quand elle désigne en bloc les « pays décolonisés », la voie neutraliste ou la concentration des difficultés, alors que ces recouvrements ne sont que partiellement exacts. Cela nous rappelle qu'il y a une histoire de l'utilisation de ce type de concept 4.

4. Voir aussi l'encadré « Du Tiers-Monde aux Sud » dans la partie géographie, page 29.

Dès les années 1950, l'ébranlement des empires et plus largement le recul des puissances européennes – dont la crise de Suez constitue un emblème – libèrent un espace politique. Ils facilitent l'émergence du Tiers-Monde sur la scène internationale, qui se manifeste en deux temps : lors de la conférence afro-asiatique de Bandung en 1955, durant laquelle la Chine populaire confirme son statut d'acteur incontournable, puis dans les années 1960, avec la relance du *non-alignement* et les efforts d'organisation dont témoigne la mise sur pied de l'Organisation de l'unité africaine (1963).

La naissance de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (1960) montre que l'autonomisation se déplace vers la recherche d'un nouvel ordre économique et vers ce qu'on appellera bientôt le *développement*. La réunion de la première conférence des Nations unies pour le commerce et le développement en 1964 confirme cette inflexion. À cette époque, le débat sur les causes du *sous-développement* est extrêmement vif, mais les rapports n'ont guère de peine à s'entendre sur le constat : décro-

chage par rapport aux pays industrialisés, faiblesse du revenu individuel, malnutrition, analphabétisme, démographie non contrôlée et secteur tertiaire hypertrophié, toutes caractéristiques avec lesquelles l'explosion urbaine interfère de plus en plus. Se déploient alors, en parallèle, une politique de coopération des anciennes métropoles avec les jeunes nations (de manière bilatérale ou par l'intermédiaire de la CEE : la convention de Yaoundé date de 1963) et une radicalisation d'une partie du Tiers-Monde, qui dénonce, notamment aux conférences du Caire (1964) et de Lusaka (1970), le *néo-colonialisme*.

Au fil de la décennie 1970, le pluriel s'impose pour analyser le Tiers-Monde : les différences en matière d'industrialisation, de ressources énergétiques, de couverture alimentaire et sanitaire, de cohésion dessinent un paysage plus contrasté que vingt ans auparavant. En 1980, 2 % de la population du Tiers-Monde (Hong-Kong, Taiwan, Corée du Sud et Singapour) ne fournissent-ils pas 65 % des exportations d'articles manufacturés de cette partie du monde ?

Bibliographie

- Michel Marc, *Décolonisations et émergence du Tiers-Monde*, Hachette, 1993, 272 p., coll. « Carré histoire ».
- Pervillé Guy, *De l'empire français à la décolonisation*, Hachette, 1991, 256 p., coll. « Carré histoire » (outre l'intérêt du cas français, le premier chapitre est utile pour l'approche des concepts).

À la recherche d'un nouvel ordre mondial depuis les années 1970 (5 ou 6 heures)

Les années 1973-1975 constituent un renversement de la conjoncture internationale, à partir duquel la déstabilisation l'emporte. Une tonalité anxiogène succède à l'euphorie de la première époque de la croissance. Les rapports de force entre les deux grands évoluent à rythme court (déclin états-unien à partir de 1973-1974 puis réaffirmation au temps du

« reaganisme », expansion brejnévienne puis enlèvement). Leur cogestion s'essouffle : la logique de guerre froide s'affirme à nouveau à partir de 1979, tandis que s'accroissent les concurrence politique (la Chine) ou économique (le Japon). Les conflits régionaux se multiplient, contribuant aux profondes difficultés du continent africain.

À partir de la fin de la décennie 1970, l'affirmation de l'*islamisme* introduit un nouveau facteur.

Islamisme

Des années 1970 au début des années 1990, le projet de l'islamisme politique est de construire, à partir du pouvoir d'État, un système politique totalisant, gérant la société et l'économie en s'appuyant sur les fondements de l'islam et en refusant le pluralisme politique (l'Iran d'après la révolution de 1979).

Les analystes concluent à l'échec de ce projet, à l'inflexion des nombreux mouvements représentatifs vers une logique nationaliste et une insertion dans le jeu politique, et au glissement de l'islamisme vers les dynamiques fondamentalistes.

On englobe sous cette dernière expression des courants différents, mais qui se meuvent tous dans l'espace de référence de l'*oumma* : mouvements prédicateurs prônant l'islamisation de la société en se désintéressant de l'action politique explicite, activistes radicaux sans projet de construction de société nouvelle. Laissés-pour-compte de l'échec de l'islamisme politique, souvent partie prenante des *jihad* d'Afghanistan, de Tchétchénie, des Philippines, etc., les radicaux refusent toute logique nationale et se font les défenseurs d'une communauté musulmane déterritorialisée. En recherche de modèles, ils se reconnaissent volontiers dans la

figure d'Oussama Ben Laden ; symétriquement, les États-Unis, du fait de leur politique au Proche-Orient, des frustrations qu'ils ont pu engendrer et du symbole culturel qu'ils incarnent, sont devenus pour eux l'adversaire absolu.

La compréhension de cet ensemble est complexe :

- l'échec de l'islamisme politique ne signifie pas celui de la réislamisation : questionnement de la modernité au nom des valeurs spirituelles, quête individuelle du salut, création d'écoles et d'associations humanitaires, alignement de la législation sur la *charia*, diffusion du voile et port de la barbe sont des réalités, à l'œuvre dès les années 1970, très visibles dans les années 1980. Des jeunes nés dans des familles issues de l'immigration sont sensibles à ce mouvement, relayé par la prédication internationale et Internet ;
- le fondamentalisme ne traduit pas la seule résistance de l'islam traditionnel : c'est un néo-fondamentalisme qui s'accompagne souvent d'une mise en cause des références anciennes (cas des talibans ou de jeunes des pays occidentaux critiquant les conceptions religieuses de leurs parents) ;
- dire que les discours fondamentalistes n'expriment pas un projet politique ne doit faire oublier, ni qu'ils traduisent nombre de frustrations dues à des situations nationales (corruption, despotisme, injustice sociale), ni qu'ils s'inscrivent dans la dynamique anti-impérialiste, exprimée dans un langage religieux endogène différent du tiers-mondisme des années 1950-1960.

– « Les islamistes », *L'Histoire*, novembre 2003, n° 281.

– Burgat François, *L'Islamisme en face*, La Découverte, 2002, 304 p., coll. « Poche essais ».

– Kepel Gilles, *Jihad*, Gallimard, 2003, 752 p., coll. « Folio actuel ».

– Martinez-Gros Gabriel, Valensi Lucette, *L'Islam en dissidence, genèse d'un affrontement*, Seuil, 2004, 336 p., coll. « L'univers historique ».

– Mutin Georges, « Du Maghreb au Moyen-Orient, un arc de crises », *La Documentation photographique*, juin 2002, n° 8027.

– Roy Olivier, *L'Islam mondialisé*, Seuil, 2002, 144 p., coll. « La couleur des idées », et *Généalogie de l'islamisme*, Hachette, 2002, 120 p., coll. « Pluriel ».

Prenant acte des effets asphyxiants pour l'URSS de l'expansion impériale et militaire, Mikhaïl Gorbatchev, nouveau premier secrétaire du PCUS (1985), privilégie l'apaisement. Ce dernier se marque notamment par le traité de Washington de décembre 1987, qui ouvre la voie au désarmement. Ce fait et d'autres, telle la fin de l'apartheid en Afrique du Sud ou le caractère assez largement apaisé du dialogue interreligieux, montre aux contemporains que le pire n'est pas inéluctable.

Puis, à un rythme absolument imprévu, des fondements majeurs du monde de l'après-guerre, voire d'après 1917, s'effondrent. À l'issue d'une tentative de six ans pour apporter une réponse aux impasses du système, l'URSS se délite en 1990 et disparaît en décembre 1991, après avoir accepté la perte de son glacis européen dès 1989. Le système d'économie communiste disparaît d'Europe (tandis que la Chine, qui a introduit l'économie de marché en 1978, l'officialise en 1993). La guerre froide prend fin et les Américains se trouvent désormais sans adversaire militaire.

Première *puissance globale* de l'histoire, les États-Unis veulent promouvoir un « nouvel ordre mondial », au sein duquel la paix serait fondée sur le multilatéralisme (première guerre d'Irak). Mais ce néo-wilsonisme suscite rapidement des réserves, qui mettent en cause une *realpolitik* de fait, la prétention instinctive

des États-Unis à se situer du côté du bien, leur lecture idéologique des réalités mondiales, les motifs inavoués de leur alternance d'interventions ou de réserve, ou encore la direction qu'ils impriment aux institutions économiques internationales (fortement contestée par les organisations altermondialistes).

Dans les faits, le passage entre le XX^e et le XXI^e siècle apparaît marqué par la complexité (qui transparait nettement dans la situation du Proche-Orient) davantage que par un ordonnancement manifeste. Les efforts de l'Organisation des Nations unies – qui compte 190 membres en 2002 pour 125 en 1970 – pour incarner la communauté internationale témoignent de cet état de fait. L'attribution aux casques bleus du prix Nobel de la paix en 1988 est révélatrice de l'énergie mise à monter des opérations de paix et des espoirs investis dans l'ONU durant la seconde moitié des années 1980 et le début des années 1990. Le décalage entre ces espoirs et la réalité se révèle souvent cruel par la suite, et la question des missions et du financement se pose avec d'autant plus d'acuité que la combinatoire des attentes et des risques évolue rapidement. Il n'est que de souligner les pistes nouvelles que constituent l'affirmation du droit d'ingérence (1991), la création de la Cour pénale internationale (1998) ou encore les craintes anciennes mais réactivées en matière de dissémination nucléaire et de qualité de l'environnement.

Bibliographie

- « Enseigner l'histoire contemporaine », *Historiens & Géographes*, juillet-août 2001, n° 375, et septembre-octobre 2001, n° 376 (articles de R. Frank, A. Kaspi, J. Marseille et J. Sapir).
- Duroselle Jean-Baptiste, Kaspi André, *Histoire des relations internationales*, Armand Colin, 2002, coll. « Classic », tome 2, *De 1945 à nos jours*, p. 405 *sqq.*
- Milza Pierre, *Les Relations internationales (1945-1973)*, Hachette, 1996, 240 p., coll. « Carré histoire ».
- Vaisse Maurice, *Les Relations internationales depuis 1945*, Armand Colin, 2002, 250 p., coll. « Cursus ».
- Bertrand Maurice, *L'ONU*, La Découverte, 2003, 128 p., coll. « Repères ».
- Lafay Frédérique, *L'ONU*, PUF, 2003, 128 p., coll. « Que sais-je ? ».

L'Europe de 1945 à nos jours (10 heures)

Le programme invite à une réflexion spécifique sur l'Europe, qui doit être attentivement articulée avec les deux premiers thèmes d'étude de la partie

« L'Europe des États » du programme de géographie de la classe de première (« Le morcellement en États et les grands ensembles géopolitiques » et « Une communauté d'États en débat : l'Union européenne »), notamment par une mobilisation des acquis des élèves en terminale.

L'Europe contemporaine dans quelques histoires récentes du continent

- Berstein Serge, Milza Pierre, *Histoire de l'Europe contemporaine, de l'héritage du XIX^e siècle à l'Europe d'aujourd'hui*, Hatier, 2002, coll. « Initial », p. 220 *sqq.*
- Duroselle Jean-Baptiste, *L'Europe, histoire de ses peuples*, Hachette, 1998, coll. « Pluriel », p. 567-632.
- Duroselle Jean-Baptiste, *L'Europe de 1815 à nos jours, vie politique et relations internationales*, PUF, 2002, 451 p., coll. « Nouvelle Clio ».
- Gaillard Jean-Michel, Rowley Antony, *Histoire du continent européen, 1850-2000*, Seuil, 2001, 768 p., coll. « Points histoire ».
- Carpentier Jean, Lebrun François (dir.), *Histoire de l'Europe*, Seuil, 1992, coll. « Points histoire », p. 473 *sqq.*
- *Histoire de l'Europe, par quatorze historiens européens*, Hachette éducation, 1997, p. 350-413.

L'Europe de l'Ouest en construction jusqu'à la fin des années 1980 (2 ou 3 heures)

La volonté d'initier des politiques de convergence et d'intégration entre les États d'Europe occidentale bénéficie d'un climat favorable à l'issue de la Seconde Guerre mondiale. Les raisons en sont multiples : écoeurement des guerres entre Européens, crainte de la puissance soviétique, moyen pour les pays marqués par la décolonisation et le risque de l'effacement de conserver une existence sur la scène mondiale, promotion d'un modèle associant libéralisme politique et économique et mise en œuvre de l'État-providence.

À des degrés et sur des terrains divers, l'OECE (1948), le Conseil de l'Europe (1949), l'OTAN (1949) et bien sûr la CECA (1951) participent de cette volonté appuyée par les États-Unis. Cependant, l'intitulé du thème d'étude et le temps disponible invitent à centrer l'étude sur la Communauté économique européenne, depuis les traités de Rome (Marché commun et Euratom) jusqu'à la veille des mutations géopolitiques de la fin de la décennie

1980. Cette étape met l'accent sur l'union douanière et l'intégration économique. Elle est ponctuée d'avancées importantes : politique agricole commune initiée en 1962, tarif douanier extérieur commun et suppression des droits de douane internes en 1968, entrée en vigueur du Système monétaire européen en 1979, signature de l'Acte unique (1986) parachevant l'espace économique unifié souhaité par les fondateurs de la CEE. Mais ces avancées n'auraient pu avoir lieu sans l'élaboration progressive d'institutions et de fonctionnements acceptables par tous, ni prendre toute leur dimension sans les élargissements. Ces derniers induisent un changement d'échelle : à partir de 1973, la CEE compte 252 millions d'habitants et est le deuxième pôle économique du monde. Choisir un temps fort, un acteur (ou un couple d'acteurs) ou un courant politique emblématiques de la construction européenne et lui consacrer un développement permettrait d'incarner ce processus aux yeux des élèves et d'enrichir la compréhension qu'ont ces derniers des motivations, enjeux et difficultés à l'œuvre.

Bibliographie

- Bossuat Gérard, *Les Fondateurs de l'Europe*, Belin, 2001, 286 p.
- Bruneteau Bernard, *Histoire de l'unification européenne*, Armand Colin, 1996, 236 p., coll. « Prépas ».
- Courty Guillaume, *La Construction européenne*, La Découverte, 2001, 128 p., coll. « Repères ».
- Gerbet Pierre, *La Construction de l'Europe*, Imprimerie nationale, 1999, 618 p.
- Girault René, « L'Europe en chantier, 1945-1990 », *La Documentation photographique*, février 1990, n° 6105.

Le temps des démocraties populaires – 1948-1989 (4 ou 5 heures)

Lorsque s'achève la guerre, les victoires de l'Armée rouge ont constitué un glacis dans lequel l'autorité de l'URSS s'exerce sans contre-pouvoirs effectifs : il correspond à la Bulgarie, la Hongrie, la Pologne, la Roumanie et la Tchécoslovaquie. Il faut y ajouter la zone d'occupation en Allemagne, qui deviendra la RDA, et deux pays où la résistance communiste a pris le pouvoir après avoir joué un rôle majeur dans la lutte contre l'Axe : l'Albanie et la Yougoslavie, qui adhère au magistère soviétique jusqu'en 1948. Ces entités sont diverses en ce qui concerne leur organisation socio-économique, leur paysage religieux, le rapport historique qu'elles entretiennent avec la Russie/URSS, l'espoir mis dans le communisme et leur expérience du pluralisme politique. Nonobstant ces contrastes, un système aussi uniforme que possible s'y impose en quelques années, conjuguant élimination de fait du pluralisme au profit des communistes et soumission à Moscou (acquise dans les pays du glacis entre 1945 et 1948), terrorisme visant à déstructurer les identités nationales, évolution vers le socialisme d'État. Le qualificatif de *démocraties populaires* est utilisé (1947) pour désigner ce nouveau type de régime, appelé au dépassement de la démocratie « bourgeoise » et à l'édification du socialisme.

La mort de Staline et le cours nouveau introduit par ses successeurs permettent de mesurer le rejet de ce modèle imposé de l'extérieur, rejet déjà manifesté par la résistance yougoslave à la soviétisation. Un équilibre se cherche. Si toute remise en cause jugée dan-

gereuse est passible d'une répression qui s'abat sur les dirigeants et la société (l'Octobre hongrois), les partis communistes nationaux acquièrent une marge réelle. En témoignent la gestion ouverte de la crise polonaise de 1956, le positionnement diplomatique roumain et plus généralement le réformisme à l'œuvre à partir des années 1950, lui-même indissociable des mutations sociales (accroissement des effectifs ouvriers, essor d'une intelligentsia technicienne et forte augmentation des diplômés). La tentative de refondation du socialisme tchécoslovaque (1963-1968) montre qu'une alliance est possible entre les groupes sociaux dynamiques et la fraction modernisatrice du Parti, pour réformer sans nier les acquis du régime ; mais le « printemps de Prague » marque les bornes de la réforme et celles de la souveraineté.

À partir de la seconde moitié des années 1970, les dysfonctionnements s'accroissent et touchent même les démocraties populaires les mieux placées en matière socio-économique (RDA). L'ouverture des économies puis l'augmentation du prix des hydrocarbures induisent une dette extérieure et une dépendance énergétique insurmontables. La force mobilisatrice du marxisme-léninisme et la conviction qu'il est possible d'améliorer les choses se sont érodées : un fossé se creuse entre le consensus apparent et le détachement réel. Tout ceci se traduit, de manière inégale selon les pays, par la non-satisfaction de besoins élémentaires, une perte de vitalité, une autonomisation accrue de la *société civile*, que reflètent, inégalement là encore, la montée de la *dissidence* et la régression de l'athéisme.

Société civile

Cette expression est employée aujourd'hui par opposition au monde des professionnels de la politique. Dans le contexte de ce thème d'étude, elle désigne l'ensemble des structures sociales indépendantes de l'État, tout en entretenant avec lui des rapports inévitables.

Soumise à une volonté de désagrégation pendant la période de mise en place des démocraties populaires et très contrôlée durant les années qui suivent, la société civile reprend une marge d'autonomie à partir des décennies 1960 et surtout 1970. Familles, communautés rurales, cercles religieux et intellectuels, associations professionnelles, groupes défendant l'application de la « troisième corbeille » des accords d'Helsinki, ensembles théâtraux et musicaux, entreprises parallèles, réunions de savants ou de militants écologistes, etc., offrent des espaces de mise à distance, de débat, parfois de contestation.

C'est en Pologne que s'identifie le mieux le divorce entre l'État et la nation, adossée à l'Église et au patriotisme, eux-mêmes renforcés par l'élection pontificale du cardinal Wojtyla en 1978. L'état d'urgence imposé dans ce pays fin 1981 confirme que le régime ne survit que par l'usage de la force et, en dernier ressort, la menace d'une intervention

soviétique. Là comme ailleurs, l'évolution de la politique extérieure soviétique sous Mikhaïl Gorbatchev introduit donc un paramètre décisif. Les régimes de démocratie populaire disparaissent en six mois en 1989, y compris en Bulgarie, RDA et Roumanie, où le pouvoir signifiait pourtant qu'il ne voulait rien lâcher.

Bibliographie

- Fejtő François, *Histoire des démocraties populaires*, Seuil, « Points histoire », 1. *L'Ère de Staline, 1945-1953*, 1992, 384 p. ; 2. *Après Staline, 1953-1979*, 1992, 384 p. ; 3. *La fin des démocraties populaires, les chemins du postcommunisme* (avec la collaboration d'Ewa Kulesza-Mietkowski), 1997, 608 p.
- Mink Georges, *Vie et mort du bloc soviétique*, Casterman-Giunti, 1997, 160 p., coll. « XX^e siècle ».
- Snejdarek Antonin, Mazurowa-Chateau Casimira, *La Nouvelle Europe centrale*, Imprimerie nationale, 1986, 436 p.
- Soulet Jean-François, *L'Empire stalinien, l'URSS et les Pays de l'Est depuis 1945*, Le Livre de poche, 2000, 256 p., coll. « Références » (des origines à la fin des démocraties populaires).
- « La chute du mur de Berlin », *L'Histoire*, octobre 1999, n° 236.

Les enjeux européens depuis 1989 (2 ou 3 heures)

Après plus de quarante ans de stabilité, la question des frontières et des territoires redevient brûlante à partir de 1989. Pour plusieurs modifications acquises à l'amiable (réunification allemande, scission de la République tchèque et de la Slovaquie), l'implosion de la Yougoslavie puis le conflit au Kosovo réintroduisent la guerre en Europe dans les années 1990. La gravité de ces faits puis des crises internationales de grande ampleur, comme la seconde guerre d'Irak en 2003, mettent à rude épreuve les progrès réels de la Communauté au plan politique. La détermination d'une Europe de l'armement, d'une politique étrangère et de sécurité commune et du partage des responsabilités au sein des structures de commandement de l'OTAN induisent de difficiles débats internes et avec les États-Unis.

La complexité de ces sujets ne contribue pas à rapprocher l'ensemble des citoyens de la construction européenne : plusieurs consultations électorales – et notamment les votes d'approbation du traité de Maastricht (1992), qui relance la dynamique économique et monétaire, l'union politique et une coopération en matière de justice et d'affaires

intérieures – témoignent d'un déficit d'adhésion de larges pans des populations. La clarification de la nature de la citoyenneté européenne et une répartition plus compréhensible des rôles entre États-nations et niveau « fédéral » apparaissent nécessaires.

Il en va de même de l'adaptation des institutions à l'élargissement, qui se poursuit en 1995 puis s'amplifie, confirmant la force d'attractivité de l'Union. Les débats du début des années 2000 accompagnant l'entrée de nouveaux membres – l'Union européenne avoisine en 2004 les 450 millions d'habitants et les 4 millions de km² – et le projet d'une « constitution » destinée à se substituer aux traités successifs soulignent la diversité des conceptions. C'est pourtant au prix d'un rapprochement de ces dernières que des chantiers majeurs, comme la réforme du budget communautaire, la politique d'immigration ou le soutien à la croissance, pourront être conduits à terme. Association novatrice d'États ayant librement choisi de mettre en commun une partie de leur souveraineté, l'Union européenne s'interroge sur les formes que prendra son avenir. Autant qu'hier, elle apparaît comme le fruit d'une élaboration patiente et toujours à inventer.

Bibliographie

- Boniface Pascal, *Le Monde contemporain, grandes lignes de partage*, PUF, 2003, coll. « Quadrige », p. 99-111.
- Foucher Michel, *La République européenne*, Belin, 2000, 150 p.
- Mathieu Jean-Louis, « Quelle union pour l'Europe ? », *La Documentation photographique*, avril 1999, n° 8008, et *L'Union européenne*, PUF, 2002, 128 p., coll. « Que sais-je ? ».
- Olivi Bino, *L'Europe difficile*, Gallimard, 2001, coll. « Folio histoire », p. 426-900.
- Schnapper Dominique, avec la collaboration de Christian Bachelier, *Qu'est-ce que la citoyenneté ?*, Gallimard, 2000, coll. « Folio actuel », p. 246-298.

La France de 1945 à nos jours (18 heures)⁵

Cette partie offre un potentiel élevé de liaisons avec d'autres parties du programme ou avec d'autres programmes :

- thèmes-clés abordés dans les parties « I. Le monde de 1945 à nos jours » et « II. L'Europe de 1945 à nos jours » aux échelles mondiales et européenne (cadre économique du second XX^e siècle, décolonisation, influence des modèles idéologiques, etc.) ;
- approche historique et géographique de la partie « III.4. La France dans le monde » ;
- programme de géographie de la classe de première.

Bilan et mémoires de la Seconde Guerre mondiale (4 ou 5 heures)

Opérer le bilan du conflit conduit à enseigner les pertes humaines, les destructions et la persistance durable d'un quotidien difficile, la reconstruction de

l'État et l'épuration. Ces questions majeures n'épuisent pas les conséquences pour la France d'un phénomène d'aussi grande ampleur que la Seconde Guerre mondiale. Celles-ci se manifestent aussi par l'ébranlement du système colonial (voir « Le Tiers-Monde : indépendances, contestation de l'ordre mondial, diversification » et « La France dans le monde ») ou par la constitution, dans l'immédiat après-guerre puis au fil du temps, de *mémoires* de la période.

Ces mémoires sont multiples, chacune d'elles ne montrant qu'une vision partielle. S'il est impossible d'en tenter une typologie exhaustive, il est important que les élèves comprennent, d'une part, que les souvenirs et la réinterprétation de ceux-ci par les mémoires individuelles ou collectives diffèrent selon les personnes ou les groupes et leur relation avec l'événement ; d'autre part, que des mémoires de groupe se construisent, évoluent et, éventuellement, entrent en concurrence ; enfin, qu'il est possible de faire l'histoire de ces phénomènes.

Mémoire et histoire

La mémoire tire sa force des sentiments qu'elle mobilise : elle installe le souvenir dans l'affectif, voire le mythe et le sacré. Ouverte à la dialectique de l'amnésie et du souvenir, guère consciente de ses enrichissements et déformations successifs, elle est en évolution permanente et susceptible de longues latences et de soudaines revitalisations. Elle recèle aussi d'étonnantes richesses : la force d'une expérience, la restitution des représentations dominantes d'une époque, la capacité à intégrer...

Les mémoires individuelles, les mémoires de groupes – qui constituent l'élément militant et moteur de la mémoire collective –, la mémoire diffuse dans la collectivité tout entière se côtoient et s'interpénètrent sans se confondre ; elles puisent dans le vivier des souvenirs directs ou transmis et dans le stock d'informations reçues par des canaux ayant un statut officiel (commémorations, enseignement, médiatisation de la production et des débats scientifiques, etc.), qu'elles s'approprient de façon plus ou moins explicite.

S'il existe une inévitable compétition entre mémoire et histoire, entre fidélité et « reconnaissance » d'une part et explication et vérité vraisemblable de l'autre, il est mutilant d'établir entre elles une hiérarchie absolue (dans un sens ou dans l'autre) et une frontière infranchissable.

Reste que l'histoire est volonté de comprendre, mise en récit problématisée, transformation en pensée de ce qui est ordinairement de l'ordre du vécu affectif et émotionnel ou du système de représentations. En faisant leur métier, les historiens invitent donc leurs contemporains à partager désir de connaissance, respect de la rigueur et distinction des plans ; opération intellectuelle qui appelle analyse et discours critique, l'histoire rejoint l'universel et la part de libération qu'il recèle.

– Bédarida François, *Histoire, critique et responsabilité*, Complexe, 2003, 358 p., coll. « Histoire du temps présent ».

– « Les historiens et le travail de mémoire », *Esprit*, août-septembre 2000.

– Léonard Yves (dir.), « La mémoire, entre histoire et politique », *Cahiers français*, juillet-août 2001, n° 303.

– Nora Pierre, « Entre mémoire et histoire », in *Les Lieux de mémoire*, Gallimard, 1984, coll. « Bibliothèque illustrée des histoires », tome 1, *La République*, p. XV– XLII.

– Prost Antoine, *Douze leçons sur l'histoire*, Seuil, 1996, coll. « Points histoire », p. 101-125 et 283-306.

– Ricœur Paul, *La Mémoire, l'Histoire et l'Oubli*, Seuil, 2003, 690 p., coll. « Points essais ».

– Rioux Jean-Pierre, « Devoir de mémoire, devoir d'intelligence », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, janvier-mars 2002, p. 157-167.

5. Les « histoire de France » existantes devraient constituer la base des bibliographies de cette partie : par souci d'allègement, elles ne sont pas mentionnées, bien que les auteurs les aient eu présentes à l'esprit et utilisées.

La mémoire du Génocide et celle de la Résistance, par la gravité et l'importance des faits sur lesquels elles portent comme par leur prégnance dans le débat politique et philosophique, font partie des thèmes à privilégier.

Dans l'après-guerre, la singularité du Génocide est peu reconnue : il est inclus dans la déportation, voire dans la somme des souffrances de l'Occupation. La figure de référence du déporté est celle du résistant et l'amalgame est fait entre tous les types de camps, dont Buchenwald ou Dachau, selon les sensibilités, constituant les exemples emblématiques. Les associations juives souhaitent d'abord affirmer leur appartenance à la communauté nationale, et leurs urgences vont à l'entraide et à la reconstruction. Au demeurant, les rescapés des centres d'extermination occupent une place modeste au sein de l'ensemble de ceux qui reviennent de déportation : 54 % du total des partants, mais 6 % des survivants ; leurs témoignages, nombreux dans les toutes premières années de l'après-guerre mais difficilement reçus par la société, se tarissent ensuite. *Nuit et Brouillard* (1956), d'Alain Resnais et Jean Cayrol, qui concerne le système concentrationnaire dans son ensemble et présente une vision univoque du camp et du déporté, apparaît révélateur de cette période d'une quinzaine d'années. La décennie 1960 marque un tournant et une redécouverte, du fait du procès Eichmann (1961), qui ouvre l'ère du témoin porteur d'histoire, puis de la guerre des Six Jours. Celle-ci constitue une étape majeure à cause de l'angoisse qu'elle suscite pour le jeune État d'Israël ; elle est d'autant plus vécue comme une seconde menace décisive contre le judaïsme, que l'évaluation que fait de Gaulle de la situation choque. La mémoire du Génocide devient constitutive de l'identité juive et revendique sa place dans la société. Une troisième époque s'amorce à partir de la fin des années 1970. Des raisons de nature différente concourent à libérer la parole des survivants et à l'investir d'une grande responsabilité : le débat enclenché par la projection d'*Holocauste* (1978-1979), la lutte contre l'entreprise négationniste, une série de procès, dont celui de Klaus Barbie (1987). Cette attente et cette libération de la parole se traduisent par un énorme travail documentaire et l'intervention de témoins dans les débats télévisuels et auprès des jeunes dans les établissements scolaires. De ce fait et grâce aux avancées historiographiques, la mémoire collective des années 1940-1944 évolue : la responsabilité de l'État français dans la persécution est réévaluée, ce que marque chaque année à partir de 1993 une journée commémorative. Se met peu à peu en œuvre un impératif social, qui tend à devenir un devoir civique : la mémoire de l'extermination est appelée à nourrir l'engagement pour le présent.

La représentation collective de la Résistance n'a pas connu un parcours plus linéaire. Au sortir de la guerre, la mémoire résistante offre un cadre structurant à la mémoire collective et aux valeurs des Français. Le contexte d'ensemble y est favorable : jusqu'à la fin des années 1960 domine une lecture assez unanime de l'Occupation, qui se nourrit de la prise en charge efficace du souvenir et de la commémoration par le parti communiste et les gaullistes, de la force avec laquelle le général de Gaulle affirme l'unanimité nationale et la contribution de la France à la victoire, de la vision héroïque que diffuse majoritairement l'édition et le cinéma, à l'image de l'œuvre de René Clément. Le mont Valérien est le lieu de mémoire par excellence et l'année 1964, qui est celle du transfert des cendres de Jean Moulin au Panthéon et de l'institution du concours national de la Résistance et de la Déportation, marque un apogée de la commémoration. Certes, la réalité est plus complexe qu'il y paraît – l'unanimité affichée tend à nier la spécificité du combat résistant, les déchirures de la guerre froide se répercutent au sein des associations ou entre elles, l'amnistie de 1951 et 1953 ou les aléas de la célébration du 8-Mai choquent une partie des résistants – mais la tonalité « résistancialiste » domine. Cette première phase s'interrompt à la jointure des décennies 1960-1970, avec l'arrivée à l'âge adulte d'une nouvelle génération, la fin du gaullisme historique, les mutations de la mémoire juive. La réception du film de Marcel Ophüls *Le Chagrin et la Pitié* (1971) et le scandale que suscite en 1972 la grâce présidentielle accordée à Paul Touvier en constituent des révélateurs et des détonateurs. La relecture historienne des années noires, entamée fin des années 1960-début des années 1970 (on pense à l'impact de *La France de Vichy* de R. Paxton, traduit en 1973) puis relayée par l'enseignement au début des années 1980, contribue à fonder ce tournant et le conforte. La représentation dominante diffuse désormais une double culpabilité : avoir accepté le régime, n'avoir pas su ou pas voulu accepter la vérité ni punir les coupables. Ce contexte peu favorable est encore troublé par la série de polémiques qui affectent la Résistance durant les années 1990, notamment autour de la figure de Jean Moulin : l'image de la Résistance tend à devenir une nouvelle manifestation du syndrome de Vichy. Une nouvelle représentation, plus équilibrée, est peut-être en cours d'élaboration : après avoir sacralisé la face noble puis la face noire de l'attitude des Français, elle renoue avec la Résistance comme fait historique, admet mieux la diversité des parcours et les inévitables divergences internes, comprend l'extraordinaire difficulté du choix et du combat des résistants et la dignité de leur « non ».

Bibliographie

- Traverso Enzo, « Auschwitz : une mémoire singulière ? », *Sciences humaines*, « Qu'est-ce que transmettre ? », mars-avril-mai 2002, hors-série n° 36, p. 84-86.
- Veil Simone, « Réflexions sur la mémoire de la Shoah », *Historiens & Géographes*, octobre-novembre 2003, n° 384, p. 51-59.
- Wiewiorka Annette, *Déportation et Génocide, entre la mémoire et l'oubli*, Hachette, 2003, 506 p., coll. « Pluriel », et *L'Ère du témoin*, Hachette, 2002, 186 p., coll. « Pluriel ».
- Frank Robert, « La mémoire empoisonnée », in *La France des années noires*, Seuil, 2000, coll. « Points histoire », tome 2, *De l'Occupation à la Libération*, p. 541-576.
- Rousso Henry, *Le Syndrome de Vichy de 1944 à nos jours*, Seuil, 1990, 414 p., coll. « Points histoire ».
- Rousso Henry, *Vichy. L'événement, la mémoire, l'histoire*, Gallimard, 2001, coll. « Folio histoire », p. 9-51, 489-552 et 345-485.
- Rousso Henry, Conan Éric, *Vichy, un passé qui ne passe pas*, Gallimard, 1999, 514 p., coll. « Folio histoire ».

L'évolution politique (5 ou 6 heures)

La Libération permet le rétablissement de la démocratie. Le choix est fait de ne pas revenir à la III^e République et d'établir une nouvelle organisation des pouvoirs. La IV^e République se caractérise rapidement par la souveraineté parlementaire et l'émiettement du système partisan, qui mettent l'exécutif sous contrôle et le font dépendre de coalitions fragiles, affrontées à la guerre froide, à la décolonisation et à une opposition sans concession, dès 1947, du RPF et du parti communiste. Ces traits n'empêchent pas que soient conduites des politiques cohérentes : c'est le cas en matière européenne, du fait de la proximité de vue des démocrates-chrétiens et des socialistes. Nombreux sont ceux qui sont conscients de la nécessité de moderniser la vie politique et d'accroître la marge d'action de l'exécutif. Le mendésisme représente la tentative la plus aboutie en la matière ; par-delà la brièveté du passage du radical Pierre Mendès France aux affaires (1954-1955), l'impact de sa défense de la volonté politique est profond.

La crise algérienne, qui accroît la faiblesse de l'exécutif en même temps qu'elle en révèle l'ampleur, provoque la fin de la IV^e République et l'appel au général de Gaulle. La Constitution, promulguée le 4 octobre 1958, vise à garantir la continuité et l'efficacité de l'État dans le respect de la souveraineté du peuple, qui élit les députés, décide du sort des projets qui lui sont soumis par référendum et, à partir de 1962, choisit le président de la République. Elle introduit un nouvel équilibre des pouvoirs, plus strictement séparés et au sein desquels l'exécutif l'emporte sur l'activité parlementaire (voter les lois, contrôler le gouvernement) très encadrée. S'il est évident pour le général de Gaulle – comme pour ses successeurs – que le président de la République est la clé de voûte des institutions, une ambiguïté existe dans le partage des responsabilités entre celui-ci et le Premier ministre : elle se révélera ultérieurement. Au total, la V^e République présente un visage insti-

tutionnel inédit, incluant des éléments parlementaires et des éléments présidentiels ; on a pu parler d'un régime « semi-présidentiel ».

Il fonctionne sans à-coup grave durant la période gaullienne, les septennats de Georges Pompidou et de Valéry Giscard d'Estaing et les premières années de la présidence de François Mitterrand, malgré les césures que représentent le dur affrontement sur le mode d'élection du président de la République (automne 1962), la crise de 1968 et le départ brusqué du général de Gaulle l'année suivante, l'accès d'un non-gaulliste à l'Élysée (1974) et l'*alternance* qui porte la gauche au pouvoir (1981). Des traits apparus tôt tendent à s'amplifier, tels le présidentia-lisme, la logique binaire, le poids du Conseil constitutionnel. Par bien des traits, on a quitté la culture républicaine traditionnelle pour celle des grandes *démocraties libérales*, ce que confortent le tournant décentralisateur (fin 1981) et l'entrée croissante de la norme internationale dans l'ordre interne.

Les législatives de 1986 introduisent un nouveau paramètre : la majorité parlementaire diffère de la majorité présidentielle. La désignation du Premier ministre et la formation du gouvernement dépendant dans les faits du rapport de force à l'Assemblée nationale, commence l'expérience dite de cohabitation. Comme elle est récurrente, puisque aucune majorité élue depuis 1978 n'a été reconduite, elle nourrit un débat portant à la fois sur le régime et sur la capacité des projets politiques à satisfaire les aspirations des Français. Une redistribution de l'électorat et des partis accompagne ces évolutions des décennies 1980 et suivantes : recul électoral du parti communiste, constitution d'un courant écologiste, efforts pour construire des coalitions de *droite* et de *gauche*, ancrage de l'*extrême droite* et poussée de l'*extrême gauche*. Ces deux derniers traits apparaissent nettement lors des présidentielles de 2002, à l'issue desquelles Jacques Chirac est élu pour la deuxième fois – désormais pour cinq ans.

Bibliographie

- Bastien François, *Le Régime politique de la Ve République*, La Découverte, 1998, 128 p., coll. « Repères ».
- Becker Jean-Jacques, *Histoire politique de la France depuis 1945*, Armand Colin, 2000, 208 p., coll. « Coursus ».
- Berstein Serge, Wieworka Olivier, Winock Michel, *Histoire de la France politique*, Seuil, 2004, tome 4, *La République recommencée. De 1914 à nos jours*, p. 223-547.
- Berstein Serge (dir.), *Les Cultures politiques en France*, Seuil, 2003, 436 p., coll. « Points histoire ».
- Néant Hubert, *La Politique en France, XIX^e-XX^e siècles*, Hachette, 2000, 240 p., coll. « Carré histoire ».

Économie, société, culture (4 ou 5 heures)

Ce thème d'étude vise à dégager l'évolution d'ensemble de la démographie, des structures économiques, du niveau de vie et des modes de vie, au sein desquels s'inscrivent le fait religieux et les pratiques culturelles. Il se nourrit de l'analyse de données statistiques et de faits et témoignages signifiants. Le repérage des rythmes et des inflexions aide les élèves à maîtriser cette évolution ; ainsi l'installation structurelle du chômage à partir de 1975 (890 000 personnes et un dépassement du seuil de 3 %) dessine-t-elle peu à peu un nouveau paysage social, politique et culturel. La césure de la décennie 1970 ne se révèle pas systématiquement pertinente : des mutations sociales entamées durant les années 1960 l'enjambent, le PIB par habitant s'accroît autant entre 1973 et 2001 qu'entre 1950 et 1973.

La croissance est l'un des maîtres-mots de l'analyse : elle vaut pour l'espérance de vie et la population – qui augmente de 19 millions entre 1946 et le début du XXI^e siècle, soit nettement plus que de 1700 à 1950 –, la productivité et la production, le niveau de vie et la consommation, la formation, dont la prolongation transforme le niveau moyen d'études et de qualification de la population. La productivité apparaît comme une clé et un emblème du changement : en 1973, un actif occupé crée 20 700 dollars constants de plus qu'en 1950 ; en 1998, il en crée 18 770 de plus qu'en 1973.

Ce dernier trait contribue à dessiner une nouvelle France du travail. Il en est d'autres : recul du travail indépendant, augmentation de la population active, diminution de la durée du travail (à nuancer selon les périodes et les catégories), redistribution des activités collectives. D'une répartition presque égalitaire en 1954 : 6,4 millions d'actifs dans l'agriculture, 6,7 millions dans l'industrie et 7,1 millions dans les services, on passe à la ventilation hiérarchisée du début du XXI^e siècle et à ses 16,5 millions d'actifs dans les services. C'est la population employée dans l'industrie qui connaît l'évolution la plus heurtée, atteignant son apogée historique en 1973 puis diminuant de 3 millions en trente ans. Un tel contraste attire l'attention

sur la rapidité – voire la brutalité – des changements et sur l'importance de la chronologie. Bien des phénomènes possèdent la même caractéristique : les modes de gestion et de management des entreprises successivement dominés par le modèle du fordisme puis par celui du *toyotisme*, la place des femmes sur le marché du travail d'abord en net repli puis en expansion, la géographie des espaces productifs industriels ou encore l'appel aux travailleurs immigrés. Ce dernier est massif et multiforme dans les décennies d'après-guerre (nourrissant le second grand flux migratoire de l'histoire de France : 1,7 million d'étrangers en 1954, 3,4 millions en 1975) puis se tarit dans les années 1970, sous le double effet du retournement de conjoncture et de l'arrivée de classes d'âge nombreuses sur le marché du travail ; il cède alors la place à une immigration de regroupement familial. Immigration, arrivée des rapatriés, croissance naturelle, exode rural et mutation de l'appareil productif, tout se conjugue pour favoriser les villes. Pour faire face, l'urbanisation est d'abord majoritairement verticale, avant de s'étendre en vastes nappes pavillonnaires – 230 000 maisons individuelles sont construites en 1977. Elle donne naissance à de nouvelles manières d'occuper le territoire et à de nouveaux paysages, comme le font aussi l'avènement des hypermarchés à partir de 1963, la modernisation des infrastructures de transport ou l'équipement des littoraux. Pour valoriser l'espace national, orienter les phénomènes qui l'affectent et établir une certaine équité spatiale, une politique d'aménagement du territoire est officialisée dès 1950 et assurée de manière volontariste jusqu'au début des années 1970 ; c'est l'un des aspects du renforcement du rôle de l'État, si sensible depuis les années 1930. Si un nouveau paradigme s'affirme ensuite en matière d'aménagement, l'idée elle-même n'est pas abandonnée.

Ce nouveau rapport aux lieux est l'un des facteurs ayant modifié les choix et les modes de vie, marqués par une mutation proprement inimaginable au sortir de la guerre. Celle-ci affecte la structure familiale, la place et la situation matérielle des plus âgés et, dans un autre registre, la consommation, le confort

de l'habitat, l'équipement matériel, l'ampleur des déplacements de toute nature, etc. L'amélioration du niveau de vie des plus de soixante/soixante-cinq ans constitue l'un des tournants les plus nets ; à la fin du siècle, c'est au sein d'autres groupes que vit la majorité des exclus : jeunes de quinze à vingt-cinq ans, femmes à la tête d'une famille monoparentale... La mutation affecte aussi le rapport de la société au religieux. Au sortir de la guerre, rares sont les régions coupées des traditions chrétiennes. Ainsi l'Église catholique baptise-t-elle neuf enfants sur dix et marie-t-elle huit couples sur dix dans les années 1950. L'après-guerre apparaît même comme l'un des apogées du catholicisme français, ce que reflète plus tard l'intérêt suscité par le concile œcuménique Vatican II. Mais l'érosion de la place du religieux est manifeste au fil des trente glorieuses. Compte tenu de sa position dominante, le catholicisme est le plus touché, et la crise qui l'affecte à partir des années 1960 retentit sur tout le dispositif social, symbolique et spirituel. À la suite de ces évolutions et de nombreuses autres, le paysage religieux français contemporain apparaît contrasté et fluctuant : le judaïsme et l'islam, renouvelés par des apports migratoires, se sont donné une plus grande visibilité communautaire ; les Églises chrétiennes, ébranlées, demeurent une instance de transmission et d'activité caritative sans beaucoup d'équivalents dans la société civile ; l'émergence de nouveaux courants spirituels ou, dans un tout autre registre, le succès de l'ésotérisme, de la voyance ou de l'astrologie manifestent une religiosité diffuse, une recherche d'équilibre et des

besoins de certitudes ; la modernité est soumise à un questionnement inquiet.

Autre trait majeur du second ^{xx}e siècle : la montée en puissance d'une *culture de masse* fondée sur le son et l'image, qui concourt à la dislocation des cultures closes (celles des terroirs et des groupes socioprofessionnels) et à l'uniformisation de la société. Caractérisée par la consommation en très grand nombre de spectacles et d'objets culturels identiques, elle se diffuse par de multiples canaux. Mais c'est avec la télévision qu'elle entretient les rapports les plus étroits : ils font de cette dernière le média souverain de la période, même s'il est loin d'être hégémonique : en 1963 et 1964 deux tiers des quatorze/vingt ans lisent le mensuel *Salut les copains*, de 1958 à 1978, la radio triple son parc. Dans ce contexte, la culture « cultivée » est l'objet d'une évolution ambiguë : nombre de ses vecteurs (enseignement secondaire et supérieur – en 1936, 2,7 % d'une classe d'âge obtient le baccalauréat pour 20 % en 1970, 36 % en 1989 et 63 % en 1995 –, livres, revues de haute vulgarisation, expositions, etc.) et de ses thématiques sont plus répandus qu'avant-guerre ; parallèlement, elle est mise en concurrence et relativisée par la critique des hiérarchies dont est porteur l'esprit de 1968. Ce contraste n'est que l'un de ceux dont témoigne l'histoire culturelle contemporaine : culture de masse mais privatisation des pratiques culturelles permise et encouragée par le progrès technologique, uniformisation mais constat au fil des enquêtes du maintien de fortes distinctions culturelles entre groupes sociaux.

Bibliographie

- Borne Dominique, *Histoire de la société française depuis 1945*, Armand Colin, 2002, 192 p., coll. « Coursus », et « La société française. Années 1930-1990 », *La Documentation photographique*, juin 1996, n° 7035.
- Eck Jean-François, *Histoire de l'économie française*, Armand Colin, 2003, 208 p., coll. « Coursus ».
- Fourastié Jean, *Les Trente Glorieuses ou la Révolution invisible de 1946 à 1975*, Hachette, 2004, 288 p., coll. « Pluriel ».
- Mendras Henri, *La Seconde Révolution française, 1965-1984*, Gallimard, 1998, 456 p., coll. « Folio essais ».
- Rioux Jean-Pierre, Sirinelli Jean-François, *Le ^{xx}e siècle, Histoire culturelle de la France*, Seuil, 1998, 400 p.
- Rioux Jean-Pierre, Sirinelli Jean-François (dir.), *La Culture de masse en France de la Belle Époque à aujourd'hui*, Fayard, 2002, 446 p.
- Azria Régine, « Le fait religieux en France », *La Documentation photographique*, 2003, n° 8033.
- Blanc-Chaléard Marie-Claude, « Les immigrés et la France. ^{xix}e-^{xx}e siècles », *La Documentation photographique*, 2004, n° 8035.

La France dans le monde (3 ou 4 heures)

La France de 1945 doit retrouver son rang et exorciser l'humiliation de 1940. Dans ce contexte, l'opinion rejette toute mise en cause de l'empire colonial. Associé à la tradition républicaine qui croit à l'assimilation – qu'illustre la départementalisation de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion en 1946 –, à la faiblesse de l'exécutif et à la cécité d'une partie des dirigeants et des colons, ce sentiment aide à comprendre l'impréparation du pays face à la vague décolonisatrice. Il faut la succession des difficultés, le coût global de la guerre d'Algérie et l'appel de la modernisation et de l'Europe pour qu'un revirement s'opère. Prolongeant les avancées notables de la IV^e République, la V^e République tourne la page : la longue séquence de la colonisation prend fin pour l'essentiel en 1962. S'achève en même temps le cycle guerrier ininterrompu depuis 1939. De Gaulle définit alors une voie nouvelle : celle d'un pays qui n'est pas l'une des grandes puissances, mais dont la voix importe à l'équilibre du monde, qui aspire à jouer un rôle de premier plan en Europe (et grâce à l'Europe), qui a des ambitions mondiales, en partie assises sur l'expérience née du long passé national. Ces divers tournants permettent une plus nette affirmation des principes de la politique étrangère : l'ancrage dans le camp occidental, empreint de résistance à l'hégémonisme des États-Unis et d'une certaine culture de l'exceptionnalisme ; la participation à la construction européenne, non sans tension sur les objectifs ; une place de choix dans le concert des nations par la défense des acquis (comme le siège permanent au Conseil de sécurité), l'effort pour se doter des outils militaires de l'indépendance, la tentative de mener un dialogue multilatéral, le maintien

d'une sphère d'influence en Afrique. Comme ces pistes sont en partie tracées dès la IV^e République et qu'elles demeurent le cœur de la politique internationale des successeurs de De Gaulle – qui, comme lui, concentrent la décision en la matière –, on peut véritablement parler de constantes.

Pour importants qu'ils soient, ces domaines ne résument pas à eux seuls la place de la France dans le monde. On doit donc évoquer, sans chercher l'exhaustivité, d'autres variables, telles que la dilatation du territoire de la République à l'échelle du monde, les missions assumées par l'armée française à l'extérieur, l'espace linguistique et culturel que constitue la francophonie (institutionnalisée en 1970) et, bien sûr, la puissance économique, qui lui vaut sa participation au G7. Malgré une histoire heurtée de la balance commerciale – de 1959 à 1991, on comptabilise vingt et un soldes négatifs pour douze soldes positifs, puis on entre avec les années 1990 dans une phase durable d'accroissement –, le choix de l'ouverture opéré à la fin des années 1950 n'a jamais été remis en cause. Il se traduit par un accroissement continu de la part du commerce extérieur au sein du PIB : près de 9 % en 1958, près de 15 % en 1973, 23 % en 1992. Au total, l'économie française est désormais l'une des plus extraverties du monde, tant en matière d'investissements à l'étranger et d'accueil des investissements étrangers (premier rang en 1992, quatrième en 1995) qu'en matière d'exportations de marchandises et de services, pour lesquelles elle occupe au début des années 2000 respectivement les quatrième et deuxième rangs mondiaux. Cette internationalisation est multiforme : elle se traduit aussi par une expatriation croissante des talents, singulièrement en direction des pays anglo-saxons.

Bibliographie

- Bozo Frédéric, *La Politique étrangère de la France depuis 1945*, La Découverte, 1997, 128 p., coll. « Repères ».
- Pervillé Guy, *De l'empire français à la décolonisation*, Hachette, 1991, coll. « Carré histoire », p. 232-247.
- Dalloz Jacques, *La France et le Monde depuis 1945*, Armand Colin, 2002, 233 p., coll. « Coursus ».

Géographie – L'espace mondial

Un espace mondialisé (10 heures)

L'espace mondial doit être étudié dans la globalité de ses relations, et non comme un ensemble de parties indépendantes les unes des autres.

La géographie, sans négliger les aspects économiques

et sociologiques, analyse la dimension spatiale du processus de mondialisation.

En série ES, on veillera à une véritable concertation avec le professeur de sciences économiques et sociales (la question du nouveau programme de terminale de sciences économiques et sociales « Internationalisation des échanges et mondialisation » gagnera à être traitée en parallèle avec la question de géographie).

Mondialisation

La *mondialisation* est à appréhender comme un processus⁶.

Elle constitue une mise en relation des différentes composantes du monde, d'ensembles géographiques et d'*acteurs* différents qui s'articulent en système.

Elle est le fruit de nouvelles interdépendances entre des acteurs multiples.

Elle se déploie sur la planète à la fois dans le champ de l'international – c'est-à-dire des relations entre *États* – et dans celui du transnational qui à l'inverse se joue des *frontières*. Elle place ainsi sur la scène mondiale des acteurs non étatiques qui sont en relation entre eux et qui sont en relation d'interdépendance avec les États. Les interventions des différents acteurs se croisent, se combattent, s'additionnent et forment des réseaux. Ces réseaux associent des axes (des routes, des lignes téléphoniques, etc.) et des éléments nodaux (des villes) nécessaires à l'organisation des *flux* (de personnes, de marchandises, de capitaux, d'informations, de valeurs).

Mondialisation et interdépendances (5 ou 6 heures)

À l'échelle mondiale, on assiste à une accélération des différents types d'échanges qui se traduisent par une accentuation des *flux* :

- financiers et commerciaux, expression de la libéralisation des échanges de biens, de services et de capitaux ;
- migratoires ; au tournant des années 1980, d'autres formes de mobilité et de nouveaux migrants, originaires de zones géographiques jusque-là peu engagées dans des flux de population de cette ampleur dessinent une nouvelle carte des migrations internationales ;
- d'informations, liés au développement des médias et des nouveaux outils techniques de la télécommunication (NTIC).

La mondialisation peut aussi se comprendre comme la résultante du jeu des différents *acteurs* : des acteurs nationaux, internationaux ou transnationaux (États, organisations internationales, multinationales) ; des acteurs légaux ou illégaux (firmes, filières, diasporas, mafias...).

Cadres de la *puissance*, les *États* participent au processus de mondialisation par la conclusion d'accords multilatéraux, ou bilatéraux, portant sur des domaines politiques, économiques ou culturels.

Aux organisations internationales mises en place au lendemain de la Seconde Guerre mondiale (Fonds monétaire international, Banque mondiale, orga-

nismes résultant du système onusien) s'ajoutent l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la Cour internationale de justice ou des forums plus ou moins institutionnalisés comme le G8. Toutes ces organisations interviennent à des degrés divers dans la *mondialisation*. Bien que trouvant leur légitimité et leurs pouvoirs dans les concessions et les moyens que les États veulent bien leur consentir, elles possèdent une marge de manœuvre propre qui leur permet d'opérer des régulations à l'échelle supranationale.

Les multinationales dominent le commerce international, mais leur développement n'est pas un phénomène général à l'ensemble des continents : un tiers des cent premières (selon leur chiffre d'affaires) sont américaines.

Enfin, les organisations non gouvernementales (ONG) se multiplient et cherchent à mobiliser une « opinion mondiale » sur les enjeux transnationaux liés aux questions de *développement* et d'*environnement*.

L'intensité des échanges a entraîné l'émergence de lieux de la mondialisation qui captent de façon disproportionnée revenus et emplois, concentrent des activités d'innovation, de commandement et de contrôle. Ces lieux se lisent à différentes échelles :

- les centres d'impulsion (Amérique du Nord, Union européenne, Japon) focalisent l'essentiel de la vitalité économique mondiale ;
- les *métropoles* mondiales (européennes, japonaises, nord-américaines auxquelles on peut ajouter mainte-

6. Voir, dans la partie histoire, l'encadré page 8.

nant les métropoles commerciales et bancaires de l'Asie orientale et du Sud-Est) s'associent en réseau et constituent un « archipel mégapolitain mondial ».

Autres logiques d'organisation de l'espace mondial (4 ou 5 heures)

La *mondialisation* est un processus inachevé et discuté qui ne peut rendre compte à lui seul de l'organisation géographique du monde.

Les caractères de la mondialisation, loin de susciter une unanimité, font débat.

La mondialisation produit dans un même mouvement de l'homogénéisation (modes de consommation et de production, circulation de l'information et production culturelle et scientifique...) et de la différenciation. Est-elle pour autant à l'origine de l'accroissement des inégalités dans le monde ?

La question du *développement* inégal (voir l'encadré, page 28) demeure une donnée essentielle de l'organisation géographique du monde soulignée par la montée en puissance des mouvements altermondialistes.

De la même façon, la thématique du *développement durable* ne cesse de se renforcer. Les débats sur les

problèmes environnementaux (réchauffement de la planète, désertification, épuisement de certaines *ressources*, questions sanitaires et sociales...) prennent une ampleur inédite du fait des nouvelles interdépendances tissées par la mondialisation. Les sommets de Rio (1992), Kyoto (1997) ou Johannesburg (2002) illustrent le développement d'une conscience écologique internationale qui commence à peser sur les termes du débat. Des régulations plus solidaires (action des organismes internationaux, des organisations non gouvernementales, d'associations citoyennes...) mais de portée inégale, cherchent à se mettre en place pour répondre aux exigences du développement durable à l'échelle planétaire.

D'autres grilles de lecture et de logiques d'organisation du monde coexistent.

Les différentes cultures, langues et religions dessinent de grandes *aires de civilisation* à l'échelle mondiale. Cette multiplicité des aires culturelles est source de richesses mais les inégalités entre les aires et des systèmes de représentation antagonistes peuvent aussi conduire à des replis et à des conflits identitaires.

Aire de civilisation

Une *aire de civilisation* est une entité géographique pouvant être considérée comme un espace culturel fondé sur un ensemble de caractères matériels, moraux, religieux, linguistiques, artistiques et sociaux communs à une société ou à un groupe de sociétés. Une aire de civilisation ne peut donc pas s'identifier à un seul trait culturel. C'est ce qui rend cette notion difficile à appréhender et explique la diversité des classements possibles.

L'aire de civilisation est un produit de l'histoire, s'inscrivant dans le temps long, mais aussi un objet dynamique. Ainsi les aires de civilisation peuvent être plus vastes que leur foyer originel, avoir des frontières mouvantes, s'interpénétrer, se développer en des lieux discontinus. De plus sur un même territoire peuvent cohabiter plusieurs civilisations. Des groupes sociaux mêlent ainsi des traits culturels empruntés à des civilisations différentes.

Le développement des interdépendances et des acteurs transnationaux pose la question de la pertinence de l'*État*. La mondialisation conteste-t-elle la souveraineté des États ? Dans le cadre de l'économie internationale, les principales entités demeurent les économies nationales. Les réseaux restent dépendants de l'existence de *frontières* et donc de bornages étatiques, les firmes multinationales se développent, échangent dans le monde mais gardent un ancrage national. D'autre part, l'État est toujours synonyme d'identité nationale et focalise les aspirations et les revendications des peuples sans

État. Enfin, l'État demeure un acteur central en assurant la défense des intérêts nationaux et un régulateur indispensable, garant de la cohésion sociale et territoriale.

Au moment où les frontières douanières s'abaissent dans le monde, des efforts sont entrepris pour renforcer les échanges fondés sur la proximité. Ces efforts se traduisent par la constitution de nombreuses organisations commerciales régionales à travers le monde (UE, ASEAN, ALÉNA, MERCOSUR). Toutefois, les « régionalisations » les plus actives sont celles qui se forment autour des centres d'impulsion.

Bibliographie

- Boniface Pascal (dir.), *Atlas des relations internationales*, Hatier, nouvelle édition, 2003, 160 p.
- Carroué Laurent, *Géographie de la mondialisation*, Armand Colin, 2002, 254 p. coll. « U ».
- Carroué Laurent, « La mondialisation », in Ciattoni Annette, Veyret Yvette (dir.), *Les Fondamentaux de la géographie*, Armand Colin, 2003, coll. « Campus », p. 101-117.
- Dollfus Olivier, *La Mondialisation*, 2^e édition, Presses de Sciences-Po, 2001, 168 p.
- Manzagol Claude, *La Mondialisation. Données, mécanismes et enjeux*, Armand Colin, 2003, 192 p., coll. « Campus »
- Lorot Pascal (dir.), *Dictionnaire de la mondialisation*, Ellipses, 2001.
- Paulet Jean-Pierre, *La Mondialisation*, 2^e édition, Armand Colin, 2002, 96 p., coll. « Synthèse ».
- « Comprendre le monde », *Sciences humaines*, mai-juin 2003, n° spécial 2.
- « Cultures et civilisations », *Sciences humaines*, novembre 2003, n° 143.
- « La géographie à l'épreuve de la mondialisation », *IREGH (Information recherche éducation civique histoire géographie)*, CRDP d'Auvergne, automne 2000, n° 8.
- « L'atlas du Monde diplomatique », hors-série « Manière de voir », *Le Monde diplomatique*, janvier 2000.

Les trois grandes aires de puissance dans le monde (22 heures)

Puissance d'un État et aire de puissance

La notion de *puissance* renvoie à la géopolitique ; elle est au cœur des réflexions sur les relations internationales ; elle est utilisée aussi bien par les historiens que par les géographes. Ces derniers recensent, mesurent les attributs de la puissance des nations et leur hiérarchie, ils s'interrogent sur les systèmes d'organisation de l'espace mondial et soulignent la permanence de certains lieux dans le jeu des puissances. On peut ainsi définir la puissance d'un État comme la capacité d'un acteur, habituellement mais pas forcément un gouvernement, d'influer sur le comportement des autres. Les critères de puissance sont nombreux et variables dans le temps : l'ampleur du *territoire* et sa maîtrise, le poids démographique, l'influence stratégique et la force militaire, la richesse économique et financière (firmes multinationales et instruments monétaires reconnus) mais aussi la capacité d'innovation technologique et le rayonnement culturel, linguistique, intellectuel ou idéologique qui permettent à un État d'être perçu comme un modèle d'organisation politico-sociale.

Bien que voisine, la notion d'*aire de puissance* ne se mesure pas uniquement au niveau des États. Elle peut être définie comme un espace géographique constitué d'un ensemble d'États ou de régions qui, par son poids économique, par son rôle d'impulsion de l'économie mondiale, éventuellement par son poids démographique, son influence politique, militaire ou culturelle occupe une place prépondérante dans l'organisation géographique du monde.

Les notions de puissance et d'aire de puissance doivent être abordées en géographie sous l'angle spatial : en quoi le territoire est-il un facteur de puissance ? En quoi porte-t-il les marques de la puissance ? Quelles sont les échelles de la puissance ?

Les trois grandes *aires de puissance* sont envisagées non seulement pour elles-mêmes, mais sous l'angle de leur place dans le monde. Elles s'appréhendent à différentes échelles : échelle globale de l'aire de puissance (Union européenne, Asie orientale), échelle de l'État (les États-Unis), échelle régionale (la façade atlantique des États-Unis ou de l'Amérique du Nord, l'Europe rhénane, la mégapole japonaise). Des caractères spécifiques à chacune de ces aires de puissance servent de fil conducteur : le phénomène de *superpuissance* pour les États-Unis, la puissance économique et

commerciale pour l'Union européenne, l'expansion spatiale de l'aire asiatique qui, née au Japon, gagne maintenant de nouveaux pays ou régions littorales.

L'Amérique du Nord (9 ou 10 heures)

– **Les États-unis : la superpuissance (6 ou 7 heures).** Les États-Unis rassemblent l'ensemble des critères qui permettent de définir une puissance à l'échelle continentale et mondiale. On peut donc parler de *superpuissance* car tous les critères de la puissance y sont combinés et atteignent leur maximum d'intensité.

Cette puissance peut être à la fois contraignante (utilisation de moyens économiques, commerciaux, militaires pour que les autres pays fassent ce que souhaitent les États-Unis) et attirante (attractivité liée aux valeurs, au système universitaire et à la recherche, aux perspectives d'emploi, à la culture de ce pays). Cette puissance s'inscrit au niveau régional par le poids des États-Unis dans l'ALENA et dans l'ensemble de l'Amérique latine, mais aussi au niveau mondial par sa place prépondérante dans toutes les institutions internationales politiques et économiques ainsi que par sa supériorité militaire. Elle se manifeste aussi par les investissements américains dans le monde (ainsi que par les investissements étrangers aux États-Unis qui reflètent la capacité d'attraction du marché intérieur américain), par les réseaux d'échanges, par le déploiement des forces militaires, etc. Cependant cette puissance s'exerce de façon inégale dans l'espace mondial.

L'organisation du territoire des États-Unis doit faire l'objet d'une étude spécifique en évitant de juxtaposer les analyses sectorielles classiques (agriculture, industrie, services...). Il s'agit notamment de faire ressortir la maîtrise de ce vaste territoire, aux ressources variées et abondantes, qui a bénéficié d'une diffusion rapide du peuplement. La plupart des États-Uniens vivent dans un réseau urbain très hiérarchisé, dominé par de grandes métropoles, dont certaines sont en même temps des villes mondiales, reliées par des réseaux de communication particulièrement efficaces. Les grands ensembles régionaux, à l'exception de la façade atlantique, étudiée dans la sous-partie suivante, pourront être analysés en mettant en évidence la manière dont ils participent à la puissance américaine et à son ouverture au monde. Les grandes plaines intérieures, grenier à blé de l'Amérique du Nord, dominent le marché mondial ; la Californie, pôle de haute technologie à l'échelle américaine, a aussi une capacité d'organisation de l'espace pacifique et constitue un centre essentiel de la nouvelle économie à l'échelle mondiale ; bien que peu peuplées, les Rocheuses offrent de fortes potentialités de développement (ressources énergétiques, tourisme...).

Façade

Une façade est un espace littoral, *interface* entre un arrière-pays continental et un avant-pays océanique, auxquels il est relié par des réseaux de communication denses et variés. C'est à la fois un espace d'échanges et de production dont les activités ont pu entraîner un phénomène de *littoralisation* (concentration démographique, portuaire et urbaine).

– La façade atlantique de l'Amérique du Nord (3 heures). L'étude spécifique de la façade atlantique permet d'accorder une attention particulière à l'un

des espaces majeurs de l'aire de puissance de l'Amérique du Nord et de dépasser le cadre strict des États-Unis. Elle s'étend en effet du Saint-Laurent au golfe du Mexique inclus et associe les trois pays de l'ALENA. En tant que lieu d'accueil des immigrants, elle a été l'interface privilégiée avec l'Europe et a rassemblé les premiers espaces de l'industrialisation et de l'urbanisation. Elle s'ouvre aujourd'hui sur l'Amérique latine. Bien que de plus en plus concurrencée par la façade pacifique (à laquelle elle est reliée par le canal de Panama sur le plan maritime, et par des liens terrestres importants dont les « ponts transcontinentaux » ferroviaires), elle continue à participer de l'ouverture au monde de l'Amérique du Nord, notamment par l'importance de ses ports. Cette façade est d'une épaisseur inégale, elle peut se réduire à un simple liseré littoral (ainsi certaines portions de la côte du golfe du Mexique, du Sud-Est atlantique États-Unien ou des côtes canadiennes comme Terre-Neuve ou le nord du Saint-Laurent) ou s'étendre sur plusieurs milliers de kilomètres en intégrant la région transfrontalière des Grands Lacs grâce à l'axe navigable du Saint-Laurent, accessible aux navires de haute mer. Au long de cette façade, il est intéressant de constater que les flux de cabotage sont aussi importants que les flux transocéaniques. On peut distinguer trois sous-ensembles : le Nord-Est atlantique, avec ses grandes « portes océaniques » (Saint-Laurent, mégapolis), la Floride et la côte du golfe du Mexique, l'une très ouverte, côté États-Unien, sur le cœur du continent par le Mississippi, l'autre plus isolée de l'intérieur côté mexicain.

Le Nord-Est, comprenant la mégapolis de Boston à Washington et la région des Grands Lacs, est non seulement la première concentration urbaine de l'Amérique du Nord mais aussi la plus importante et la plus ancienne région industrielle ainsi que le centre politique et financier le plus puissant de la planète. Les noyaux urbains qui la composent sont reliés par des flux considérables de marchandises, d'hommes, d'informations et de capitaux entraînant une circulation intense qui provoque la congestion des transports et une recomposition des espaces : crise et reconversion des centres urbains et des espaces portuaires, accentuation de la suburbanisation et développement de nouveaux centres périphériques.

La Floride, à la croissance démographique exceptionnelle, est à la fois une grande région agricole exportatrice, la première région touristique des États-Unis et un centre financier majeur (Miami est le deuxième centre bancaire pour les transactions internationales après New York). Miami et Atlanta plus au nord, grâce à la qualité de leurs liaisons aéroportuaires, se disputent le rôle de métropoles internationales, interfaces entre les États-Unis, les Caraïbes et l'Amérique latine.

Dans le golfe du Mexique, l'accumulation de richesses sur un littoral marqué par les industries du

complexe pétrolier continental et maritime (aux États-Unis comme au Mexique) et les facilités de transport vers l'arrière-pays grâce aux fleuves permettant de remonter vers le nord, expliquent l'intensité des relations et le rôle fondamental de quelques ports devenus de grandes agglomérations (Houston, La Nouvelle-Orléans par exemple).

L'originalité du golfe du Mexique est aujourd'hui renforcée par son dynamisme démographique (croissance naturelle mexicaine, attractivité de la *Sun Belt*, migrations des Latino-Américains) et économique (zones franches, *maquiladoras*, complexes touristiques), lié notamment à l'intensité de ses échanges avec l'Amérique latine.

Bibliographie

- Bethemont Jacques, Breuil Jean-Michel, *Les États-Unis, une géographie régionale*, 2^e édition, Armand Colin, 1996, 304 p., coll. « U ».
- Boquet Yves, *Les États-Unis, espace, société, économie*, Belin, 2003, 200 p., coll. « Mémento ».
- Dorel Gérard, « Les États-Unis », in *États-Unis-Canada, géographie universelle*, Hachette Reclus, 1992, 230 p.
- Dorel Gérard, « La puissance des États », *La Documentation photographique*, décembre 1998, n° 8006.
- Ghorra-Gobin Cynthia, *Villes et société urbaine aux États-Unis*, Armand Colin, 2003, 192 p.
- Hassner Pierre, Vaïsse Justin, *Washington et le Monde, dilemmes d'une superpuissance*, Autrement, 2003, 170 p.
- Musset Alain, *Le Mexique*, Armand Colin, 1996, 272 p., coll. « U ».

L'Union européenne (6 ou 7 heures)

– **La puissance économique de l'Union européenne (3 ou 4 heures).** En classe de première, les élèves ont étudié certains aspects de la géographie de l'Europe : ses fondements identitaires, son organisation politique, le rôle des métropoles et des axes de communication dans l'organisation de l'espace, les disparités spatiales et les politiques de rééquilibrage spatial de l'Union européenne ainsi que quelques États.

En classe terminale, il s'agit essentiellement de présenter de façon globale la puissance économique et commerciale de l'Union européenne (dans le cadre de ses vingt-cinq États membres) et sa place dans le monde. L'analyse de cette puissance peut reposer sur quelques critères : ampleur de son marché, qualité de la recherche-développement, importance et diversité des productions de biens et de services, rôle mondial des institutions financières et de l'euro, influence des firmes transnationales, place déterminante dans le commerce international...

La mondialisation est productrice de profondes recompositions des territoires qui se traduisent par une grande disparité spatiale, renforcée par l'élargissement à dix nouveaux États de l'Union européenne. Il ne s'agit pas ici de conduire une étude exhaustive de l'organisation spatiale de l'ensemble de l'Union mais, notamment à l'aide de quelques cartes, de souligner les principaux contrastes spatiaux de cette puissance économique caractérisée par l'existence de pôles dynamiques (les grandes métropoles et la mégapole européenne) mais aussi de zones de faiblesse (espaces périphériques, ultra-périphériques ou en crise).

– **L'Europe rhénane (3 heures).** L'Europe rhénane constitue le cœur économique de l'Union européenne. Espace transfrontalier aux limites évolutives, on peut néanmoins considérer qu'elle comprend d'aval en amont les trois États du Benelux, l'Allemagne rhénane, la France du Nord-Est (la Lorraine et l'Alsace). Bien qu'elle ne soit pas située dans l'Union européenne, on peut lui adjoindre la région de Bâle et de Zurich en Suisse, qui appartient au Rhin supérieur et contrôle un important passage vers l'Italie du Nord.

Les fleuves du bassin rhénan ont canalisé les trafics, organisant en faisceaux les circuits des hommes, des biens, des idées, des arts et des capitaux au profit d'un semis de villes d'une exceptionnelle densité. L'intensité de l'activité industrielle et les reconversions qu'elle a connues ont marqué profondément les hommes et les paysages. Cette région est un véritable axe méridien qui relie l'Europe méditerranéenne à l'Europe du Nord-Ouest. Elle prolonge les axes de communication transalpins, étudiés en classe de première. Elle s'ouvre également vers l'Europe danubienne.

L'Europe rhénane dispose enfin d'une puissante fenêtre maritime, centrée sur le delta commun du Rhin et de la Meuse, qui la met en relation avec le monde. Elle est dominée par Rotterdam, premier port européen, mais elle comprend aussi d'autres ports, héritiers des divisions politiques du passé, comme Anvers, Zeebrugge, Amsterdam en vive concurrence pour la conquête d'un même arrière-pays. Les ports et les villes, associés en réseaux comme dans la Randstad Holland, constituent des hauts lieux de la mondialisation.

Bibliographie

- Barrot Jean, Elissalde Bernard, Roques Georges, *Europe, Europes, espaces en recomposition*, Vuibert, 2002, 310 p.
- Boyer Jean-Claude, *Pays-Bas, Belgique, Luxembourg*, Armand Colin, 1994, 244 p., coll. « U ».
- Carroué Laurent, *L'Union européenne*, Armand Colin, 2001, 224 p., coll. « Prépas géographie ».
- Lévy Jacques, *Europe, une géographie*, Hachette, 1997, 288 p., coll. « Carré géographie ».
- Frémont Armand, *Europe, entre Maastricht et Sarajevo*, Reclus, 1996, p. 115 à 140.
- Mangin Claude, *L'Allemagne*, Belin, 2003, 192 p., coll. « Mémento ».
- Riquet Pierre, « L'Europe médiane », in *Géographie universelle*, Belin-Reclus, 1996.
- Sachwald Frédérique, *L'Europe et la Mondialisation*, Flammarion, 1997, 128 p., coll. « Dominos ».

L'Asie orientale (7 ou 8 heures)

– Une aire de puissance en expansion (4 ou 5 heures).

Cette aire, façade orientale de l'Eurasie, apparaît comme un espace éclaté en zones littorales, archipels et presqu'îles s'ouvrant largement sur l'océan Pacifique et ses mers bordières. Elle tient d'abord sa puissance de son poids démographique ; ce très ancien foyer de population, majoritairement chinoise, reste l'une des plus fortes concentrations humaines du monde incluant dans les limites du programme le Japon, la Corée du Sud, Taiwan, la Chine littorale et Singapour soit plus de sept cents millions d'habitants. Certes, elle constitue une aire composite : diversité des territoires (de la cité-État aux provinces maritimes d'un État-continent), diversité des systèmes politiques (démocratie populaire à parti unique, monarchie constitutionnelle...) qu'opposent encore des contentieux malgré un début de normalisation des relations, différences de niveaux de développement (IDH, comparaison des activités économiques). Mais il existe un dénominateur commun à cette « mosaïque » qui justifie une approche globale : l'Asie orientale se caractérise par des taux de croissance économique élevés – malgré un certain essoufflement, notamment au Japon, lié aux crises qui parsèment les années 1990. Bien que ne disposant pas d'une véritable organisation économique intégrée, elle est animée par des courants d'échanges intra-régionaux en pleine expansion, hiérarchisés par la division du travail (investissements, produits manufacturés) et par des réseaux d'entreprises. Elle constitue ainsi une zone de développement maritimo-industriel, à la fois interdépen-

dante et ouverte sur le monde (en particulier vers l'Europe et l'Amérique).

En cours de construction, l'aire d'Asie orientale s'articule autour de trois pôles majeurs. Le pôle japonais, seconde puissance économique mondiale, dont le système est aujourd'hui en question, continue de dominer la région sur les plans économique, financier et technologique. Par ses investissements et son aide au développement, il a généré une croissance et une intégration progressive de « nouveaux pays industriels » : la Corée du Sud et Taiwan. Au sud, Singapour, première place financière de l'Asie du Sud-Est, est un nœud mondial du trafic maritime rivalisant avec Rotterdam. Au centre de cette aire, on assiste à la montée en puissance des régions littorales du « Pays du Milieu » dynamisées par le retour de Hong-Kong, par la politique d'intégration au marché mondial menée par Pékin et par la puissance des réseaux familiaux de la diaspora chinoise. Présentant des pôles de développement encore mal reliés entre eux, ces régions littorales de la Chine n'en fournissent pas moins 50 % du PIB national et reçoivent désormais plus d'investissements étrangers que les États-Unis. La Chine apparaît ainsi comme un concurrent direct d'un Japon en plein doute politique et économique. L'aire de puissance de l'Asie orientale est bien en expansion sur le plan spatial. Il est donc difficile de lui assigner des limites strictes. Elle peut potentiellement s'élargir à des « pays émergents » de l'Asie du Sud-Est comme les Philippines, le Vietnam, l'Indonésie, la Malaisie ou la Thaïlande, débordant ainsi le cadre formel des pays du Nord.

Bibliographie

- D'Angio Richard, Mauduy Jacques, *Les Rivages asiatiques du Pacifique*, Armand Colin, 1997, 224 p., coll. « Prépas ».
- Foucher Michel (dir.), *Asies nouvelles*, Belin, 2002, 480 p.
- Soppelsa Jacques, *Géopolitique de l'Asie-Pacifique*, Ellipses, 2001, 112 p.

– **La mégapole japonaise (2 ou 3 heures).** La mégapole japonaise constitue une région motrice majeure de l'Asie orientale et du monde. Elle s'étire sur plus de mille kilomètres, de la région de Tokyo jusqu'à l'île de Kyushu, sur les étroites plaines précocement occupées du littoral Pacifique et rassemble cent millions d'habitants. La mégapole s'est constituée au cours de la « Haute Croissance » par la coalescence des agglomérations formant le *Tokaido* puis par l'intégration des villes situées le long de la mer Intérieure. Elle s'articule sur un réseau dense de transports (*Shinkansen* – train à grande vitesse –, autoroutes...) dont l'amélioration, souvent au prix de prouesses techniques, participe à son expansion. Ce réseau urbain multipolaire est dominé sans partage par Tokyo. Cette *mégapole*, rassemblant plus de trente millions d'habitants, est non seulement la capitale d'un État centralisé mais aussi la première concentration industrielle du monde et une ville mondiale aux fonctions de commandement financières et « quaternaires ». Les paysages et l'organisation spatiale de Tokyo en sont fortement marqués : redéploiement des fonctions tertiaires (*Central*

Business District – CBD –, centres secondaires), réorganisations industrielles liées au développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), saturation du péri-urbain intérieur et, corrélativement, grands projets d'aménagements littoraux.

L'ouverture sur le Pacifique, l'extraversion de l'économie, la concentration spatiale du système productif japonais expliquent l'exceptionnelle accumulation des hommes, des industries, des infrastructures de transport et des zones portuaires, sur cet espace restreint qui tend à gagner sur la mer. Les flux engendrés par les ports font de la mégapole l'une des grandes *façades maritimes* du monde, *interface* mettant le Japon en contact avec l'Asie orientale et le reste de la planète.

Cependant, les contraintes naturelles, la forte concentration des activités humaines et les modifications urbano-industrielles sur ce ruban littoral par ailleurs particulièrement exposé aux risques (typhons, séismes et *tsunami*) posent d'importants problèmes environnementaux dont la prise de conscience a été tardive.

Bibliographie

- Pelletier Philippe, « Le Japon, une puissance en question », *La Documentation photographique*, octobre 2002, n° 8029.
- Pelletier Philippe, *Le Japon*, Armand Colin, 1997, 224 p., coll. « Prépas ».

Des mondes en quête de développement (18 heures)

Développement

Le terme de *développement* a fait l'objet de nombreux débats parmi les spécialistes, non seulement géographes mais aussi économistes ou sociologues. Il désigne l'accroissement des richesses associé à l'amélioration des conditions de vie d'une population sur un territoire et va donc au-delà de la simple croissance économique. Le développement est le plus souvent mesuré à l'échelle mondiale pour comparer des États, à l'aide de multiples critères (par exemple l'indice de développement humain) proposés par les institutions internationales comme le programme des Nations unies pour le développement – PNUD. Mais il doit aussi se mesurer aux échelles nationale, régionale ou locale car, au sein d'un même territoire, les niveaux de développement peuvent être très différents.

Le développement est le produit d'acteurs multiples, extérieurs au territoire ou endogènes. On parle dans ce dernier cas de *développement local*.

L'idée de *développement durable*, à la fois économique et social, cherche à prendre en compte le long terme et la gestion raisonnée des ressources et de l'environnement dans le processus d'accroissement des richesses. La définition officielle, issue du rapport Brundtland en 1987, indique qu'il s'agit d'un développement « qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Elle reflète donc un souci de solidarité entre les générations.

Étudiées dans la première partie du programme, les notions de *mondialisation*, de *développement durable*, qui mettent l'accent sur les liens et les enjeux communs à l'ensemble des pays de la planète ne doivent pas faire oublier que les niveaux et les formes de développement demeurent profondément inégaux selon les États et les régions. Le développement n'est atteint que par un petit nombre de pays. Même dans ces derniers, le niveau acquis est fragile, comme le montrent certaines régressions, liées notamment au processus de mutation de l'appareil de production qu'ont connu les pays les plus avancés depuis les années 1970. Une majorité des États de la planète sont donc en quête d'un développement susceptible d'assurer un mieux-être à leurs habitants. Il s'agit des pays dits en développement depuis la décennie 1960, mais aussi des pays issus du démantèlement de l'Union soviétique – dont la Russie – qui doivent fonder les bases d'un processus de re-développement après la faillite du précédent. Ainsi se justifie l'étude conjointe dans cette troisième partie des « pays du Sud » et de la Russie qui, en dépit de l'existence de profondes différences, sont confrontés conjointement à des problèmes de développement.

Unité et diversité des Sud (7 ou 8 heures)

Du Tiers-Monde aux Sud

Le terme de *Tiers-Monde* s'est diffusé dans les années 1950. La disparition du bloc communiste, les dissensions politiques, les écarts croissants dans les niveaux de développement de ces pays l'ont rendu aujourd'hui peu signifiant. On l'utilise encore, mais le plus souvent au pluriel pour souligner sa diversité interne. Les formulations *pays sous-développés*, *en voie de développement*, *en développement*, en réalité synonymes, ont été utilisées conjointement avec celle de *Tiers-Monde*. On parle aussi de *mal-développement* pour désigner un processus de croissance qui ne profite pas à tous et renforce les inégalités socio-spatiales.

Le terme de *Sud*, opposé au *Nord*, cherche à rendre compte, suite à une certaine usure des termes précédents, de la différenciation entre pays riches et pays pauvres. La référence aux points cardinaux est évidemment à relativiser. L'usage fréquent du pluriel (les *Nord*, les *Sud*) souligne la diversité des situations.

Le constat de l'inégal développement à l'échelle mondiale a déjà été établi dans la première partie du programme à propos de la mondialisation. Il est précisé ici, surtout à l'aide de cartes, à partir de quelques indicateurs comme l'IDH (indice de développement humain) ou l'IPH (indice de pauvreté humaine) publiés par le PNUD (Programme des Nations unies pour le développement) qui font ressortir l'existence d'un Sud, caractérisé par un certain nombre de traits communs qui le différencient clairement du Nord.

Parmi eux, on pourra notamment relever des caractères socio-démographiques comme la forte mortalité infantile, la pauvreté de masse liée en particulier au sous-emploi, l'inégal accès à l'éducation, certaines formes de violence et d'exclusion. Une urbanisation rapide et mal maîtrisée est le corollaire de ces déséquilibres socio-économiques. Il conviendra donc d'insister surtout sur les manifestations du sous-développement plus que sur la recherche de ses causes supposées (poids des contraintes naturelles, colonisation, mondialisation, incurie des gouvernements...).

Les pays du Sud tendent à se différencier toutefois de manière croissante. Un petit nombre a pu quasiment accéder au rang de pays développé. À l'inverse d'autres n'ont guère progressé ou ont même régressé, en particulier à la suite de conflits internes. On peut reprendre les classifications proposées par les organisations internationales (ONU, Banque mondiale...) ou s'appuyer sur une typologie plus spatiale. Pour expliquer cette diversité croissante des Sud on indiquera qu'il n'existe pas de « modèle » de développement mais des politiques de développement inégalement efficaces, notamment en fonction de la qualité des structures d'encadrement et de l'état des ressources humaines.

Rapidement étudié, l'exemple du Brésil (2 à 3 heures) est l'occasion d'analyser la manière dont les inégalités de développement peuvent se manifester spatialement à l'échelle d'un État important du Sud. Ces contrastes, qui doivent être à la fois décrits et expliqués, peuvent se lire à l'échelle régionale et à l'échelle intra-urbaine.

Bibliographie

- Bret Bernard, *Le Tiers-Monde, croissance, développement, inégalités*, Ellipses, 2002, 222 p.
- Chapuis Robert, Brossard Thierry, *Les Quatre Mondes du Tiers-Monde*, Armand Colin, 1997, 256 p., coll. « U ».

7. Voir dans la partie histoire, l'encadré page 10.

Une interface Nord/Sud : l'espace méditerranéen (5 ou 6 heures)

Interface

Une *interface* est un espace de contact qui met en relation deux ensembles géographiques distincts. Lorsque ces deux ensembles sont bien différenciés, on peut y observer des faits originaux relevant à la fois de l'interpénétration et du clivage : échanges de toute nature, modifications d'un ensemble par l'autre, mais aussi phénomènes de rupture, voire de fermeture. Une interface constitue donc une forme parmi d'autres de *discontinuité* spatiale. Certaines interfaces (terre/mer, montagne/plaine) reposent sur un critère physique. Mais on peut aussi appliquer ce terme à la ligne de contact et de clivage entre les pays du Nord et ceux du Sud, qui ceinture une large partie de la planète et prend une force particulière au long de l'espace méditerranéen et de la frontière entre les États-Unis et le Mexique.

Le traitement de ce thème d'étude doit permettre de reprendre, en les approfondissant à une échelle moyenne, des problématiques sur la *mondialisation* et l'inégal *développement* déjà évoquées dans la première partie du programme ou au début de la troisième partie. Il ne s'agit donc pas d'étudier l'espace méditerranéen pour lui-même, mais en tant qu'exemple particulièrement significatif d'*interface* Nord/Sud.

L'espace méditerranéen peut être assimilé aux espaces bordiers de la mer Méditerranée (en excluant donc la mer Noire). Il dispose de caractères propres, d'ordre physique, historique ou humain qui constituent un cadre à l'intérieur duquel se développent les interrelations Nord/Sud actuelles. Par exemple, le climat méditerranéen est aujourd'hui un facteur favorable pour le développement touristique ou pour celui des exportations agricoles du Maghreb ; la présence de plusieurs *aires de civilisation* en Méditerranée, héritées d'un riche passé, confère des caractères particuliers aux échanges culturels actuels entre le nord et le sud ou entre l'ouest et l'est de l'espace méditerranéen. Cet arrière-plan est déjà en partie connu des élèves (études de la Méditerranée au ^{XII}^e siècle et de la colonisation européenne) et ne doit donc pas donner lieu à de longs développements.

L'étude de ce thème doit d'abord s'appuyer sur le constat des importants écarts de développement (repérables à l'aide de différents indicateurs démographiques, sociaux, économiques) entre les États du

nord, d'une part, de l'est et du sud de la Méditerranée, d'autre part. Il y a bien là un espace de clivage entre richesse et pauvreté. Toutefois cette opposition mérite d'être largement nuancée. Le versant européen comprend des régions pauvres (Balkans) et à l'inverse le versant méridional ou oriental présente différentes formes de richesse (Israël, Libye).

Ces contrastes de développement entre les deux rives de la Méditerranée sont à l'origine de *flux* de nature très variée mais fondamentalement dissymétriques : migrations temporaires ou définitives, de nature économique ou politique, déplacements touristiques, flux de marchandises, investissements financiers, échanges culturels. Les flux actuels s'inscrivent dans une longue tradition d'échanges favorisée par la présence maritime qui explique la forte *littoralisation* et l'abondance des villes portuaires.

L'interface méditerranéenne est cependant d'un type particulier dans la mesure où elle n'est pas linéaire (à la différence de la frontière États-Unis/Mexique) mais dédoublée, en associant une rive appartenant aux pays du Nord et une rive partie intégrante des pays du Sud, qui présentent certes quelques traits communs mais aussi beaucoup de différences.

L'interface méditerranéenne met également en contact l'Union européenne avec des pays en développement. Au départ plutôt centrée sur l'Europe rhénane, l'Union s'est en effet progressivement ouverte à des États européens du Sud (péninsule ibérique, Grèce), puis à des îles méditerranéennes (Malte, Chypre). En attendant d'éventuels élargissements futurs, notamment vers la Turquie, l'Union européenne développe, en particulier à la suite de la conférence de Barcelone en 1995, une politique de partenariat, favorable au libre échange, avec nombre de pays de la rive sud et est.

Le phénomène d'interface a des effets majeurs sur les sociétés et les territoires. La présentation de ce thème d'étude ne peut donc se réduire à une analyse démographique ou économique. À l'inverse, une approche exhaustive des manifestations sociales et spatiales du phénomène d'interface n'est pas envisageable dans le temps imparti, tant leur diversité est grande. Dans le cadre de cette troisième partie du programme centrée sur les mondes en quête de développement, on s'appuiera donc sur un ou deux exemples choisis sur la rive sud : une grande station balnéaire en Tunisie, l'urbanisation touristique littorale en Turquie, le développement des cultures irriguées pour l'exportation dans les plaines marocaines, les modifications de l'habitat rural grâce à l'argent des émigrés dans les montagnes maghrébines, etc.

Bibliographie

- Bethemont Jacques, *Géographie de la Méditerranée*, Armand Colin, 2000, 314 p., coll. « U ».
- Borne Dominique, Scheibling Jacques (dir.), *La Méditerranée*, Hachette, 2002, 256 p., coll. « Carré géographie ».
- Côte Marc, « Le Maghreb », *La Documentation photographique*, 1998, n° 8002.
- Kayser Bernard, « Méditerranée. Une géographie de la fracture », in *Encyclopédie de la Méditerranée*, Édisud, 1996 (on peut aussi consulter les autres titres).
- Paulet Jean-Pierre, « La Méditerranée, richesses et mal-développement », in Lozato-Giotart Jean-Pierre (dir.), *La Méditerranée*, CNED-SEDES, 2001, 256 p.
- Commissariat au plan, *Le Partenariat euro-méditerranéen*, La Documentation française, 2000.

Un État et un espace en recomposition : la Russie (4 ou 5 heures)

La Russie actuelle est née en 1991 du démantèlement de l'URSS, État alors considéré comme développé. Le traitement de ce thème permet d'étudier les problèmes de re-développement, auquel est confronté ce nouvel État, engagé dans un long processus de recomposition. La Russie, qui a perdu son statut de superpuissance, doit faire face, non sans difficultés, à de profondes mutations des structures politiques et économiques qui ont un impact spatial indéniable. Espace inédit, amputé à l'ouest et au sud, elle n'en reste pas moins un immense État, le plus vaste de la planète, mais ses frontières sont sensibles et leurs modifications amènent à penser différemment l'ouverture du pays sur l'extérieur. Engagée dans un processus de démocratisation fragile et ambigu, la Russie a conservé une structure fédérale mais le pouvoir central se trouve confronté à certaines minorités non russes, qui revendiquent leurs droits à l'émancipation, et doit aussi composer avec les pouvoirs régionaux.

Dans le cadre du passage d'une économie étatique à un libéralisme extrême, la crise des structures économiques (restructuration et reconversion des régions industrielles et des entreprises), la dégradation du système sanitaire ou du système de formation, l'importance de l'économie parallèle s'accompagnent du renforcement des clivages sociaux et d'une situation démographique préoccupante. Les activités économiques sont soumises aux règles du profit et de l'économie de marché ; il en résulte l'abandon entier de branches mais aussi le renouveau de certaines industries de consommation et paradoxalement le maintien de certaines entreprises publiques ou mixtes.

Cependant, la Russie présente des atouts. Elle dispose en particulier d'un formidable potentiel de matières premières et sources d'énergie dont l'exportation procure d'intéressantes devises. Mais la rente tirée de ces exportations n'encourage pas à investir dans les autres

secteurs. C'est bien là tout le problème de l'insertion de la Russie dans le marché mondial. D'autre part, certains des gisements les plus accessibles, en partie gaspillés par une exploitation extensive, s'épuisent et la mise en valeur des ressources excentrées situées dans des milieux difficiles se heurte aux problèmes techniques et au manque d'investissements.

On assiste ainsi à une recomposition du territoire obéissant à des logiques nouvelles, celles du libéralisme et de la mondialisation. Le contraste spatial entre « centre » occidental et « périphérie » orientale s'en trouve renforcé. Ainsi, une grande partie de la Sibérie qui a vu les investissements se faire plus rares, connaît une véritable fuite de la population. Par opposition, la région centrale (région de Moscou jusqu'aux régions riveraines de la Volga), ouverte au reste du monde, attirant population, capitaux étrangers, centre du pouvoir politique et économique concentrant les trois quarts de la richesse du pays, bénéficie sans conteste de cette réorganisation de l'espace. D'autres espaces peuvent profiter de cette nouvelle donne. C'est, par exemple, la région de Saint-Petersbourg, désormais seul véritable débouché maritime s'ouvrant sur l'espace économique Baltique-mer du Nord ou certaines régions de production et de première transformation de matières premières exportées comme la Sibérie occidentale. Les régions méridionales peuvent aussi tirer profit de leur atout climatique. D'autres recompositions notamment liées à l'« effet frontière » commencent à s'observer à la frontière avec l'Ukraine ou encore dans l'extrême sud de la façade pacifique qui peut bénéficier de la proximité de l'aire d'Asie orientale en pleine croissance.

Mais la mise en valeur reste gênée par la situation financière du pays, par le goulet d'étranglement que représentent les transports et par les déséquilibres d'une armature urbaine qui manque en particulier d'un réseau de métropoles régionales, nécessaire à une maîtrise efficace du territoire.

Bibliographie

- Radvanyi Jean, *La Nouvelle Russie*, Armand Colin, 2000, 418 p., coll. « U ».
- Radvanyi Jean (dir.), « La Fédération de Russie », in *Les États postsoviétiques*, Armand Colin, 2003, coll. « U », p. 93-112.

C

ommentaires des thèmes d'étude – série S

Histoire – Le monde contemporain (II)

Le programme de terminale se fixe pour ambition l'intelligence d'ensemble de la période par l'approche croisée des grands axes de l'évolution, de notions opératoires et d'un nombre maîtrisé de connaissances factuelles. Au fil de l'année, l'étude plus approfondie d'événements soigneusement choisis et d'un nombre restreint de documents étayent les démonstrations, nourrissent la culture et entraînent les élèves à l'analyse rigoureuse.

Les relations internationales depuis 1945 (12 heures)

La guerre froide – 1947-1991 (7 ou 8 heures)

Au fil de 1945 et 1946, les témoignages de méfiance puis les blocages se multiplient entre les vainqueurs de la Seconde Guerre mondiale, notamment dans la gestion de la question allemande, pôle de tension durable. L'année 1947 marque une étape décisive dans l'émergence de deux camps antagonistes. Ce processus de bipolarisation ouvre la *guerre froide*, qui constitue avec la décolonisation l'autre fait majeur des rapports internationaux de l'après-guerre.

L'expression « guerre froide », inventée en 1947, désigne en même temps une période de l'histoire contemporaine (que le programme prend dans son acception large : de la seconde moitié des années 1940 à 1991) et un conflit multiforme, d'intensité variable, dressant l'un contre l'autre deux blocs visant l'extension maximale de leur influence et l'endiguement voire le refoulement de l'adversaire. Les ressorts durables de ce conflit sont l'opposition des idéologies – qui rend la paix impossible –, la recherche permanente du meilleur positionnement, la prise au sérieux du risque nucléaire – qui rend la guerre improbable –, la peur et diabolisation de l'autre, qui atteignent leur maximum entre 1948 et 1953.

À partir de la seconde moitié de la décennie 1950, la volonté d'affirmation du *Tiers-Monde*, le changement de la politique extérieure soviétique et les enseignements de crises graves, comme celle de Cuba, induisent une pacification progressive. Celle-ci débouche sur la période de la « détente », qui s'étend de 1963 au milieu des années 1970 et fait des États-Unis et de l'URSS des « adversaires-partenaires ». Malgré la poursuite de la guerre au Vietnam et le désaccord profond sur la situation au Proche-Orient, les rencontres Nixon-Brejnev de 1972 et 1973 marquent un temps fort de cette phase.

Les relations internationales de la période se structurent donc en partie autour de l'existence et de la confrontation de deux universalismes : les *modèles* américain et soviétique. Ceux-ci ne sont immuables ni dans le temps ni, tant ces pays sont vastes, dans l'espace : pour simplifier l'approche, le programme centre leur étude sur les décennies 1950-1960 et sur leurs caractères les plus permanents.

Modèle idéologique

Dans la continuité du programme de 1995, les programmes de 2002 entendent le mot de « modèle » comme un outil didactique, facilitant la présentation et la compréhension des traits saillants d'une réalité historique par articulation entre l'exposition d'un petit nombre de faits et le recours à l'abstraction, entre le dégagement d'invariants et la prise en compte de l'évolution. L'accent est mis sur le versant idéologique, c'est-à-dire les mythes fondateurs, le système de valeurs et de normes, les pratiques culturelles, la vision des rapports État/société civile et de l'organisation socio-économique, qui fournissent un soubassement commun à tous ceux qui y adhèrent ou en dépendent. Inscrite par les programmes dans le cadre des relations internationales, l'étude des modèles américain et soviétique inclut la présentation de leur force d'attraction, de leur diffusion et de leur mobilisation dans le cadre de la confrontation entre les deux Grands.

Parmi les traits caractéristiques du modèle soviétique, on trouve le postulat optimiste du progrès et la croyance en la toute-puissance du pouvoir, qui ont une traduction dans le volontarisme aménageur ; l'affirmation de l'unité organique de la société, que traduisent l'exaltation d'un homme nouveau dévoué à la collectivité, la stricte limitation de la propriété privée, le rôle attribué au parti communiste ou le transfert des échecs et des craintes sur les « ennemis » du peuple et de l'État : le Goulag est à son apogée au début des années 1950 ; la prégnance des méthodes de gestion des années trente, qui vont de pair avec l'idéologisation de la réalité ; l'imprégnation générale du langage marxiste-léniniste.

Après la disparition de Staline, les nouveaux dirigeants associent rupture et continuité. Un processus complexe de sortie du totalitarisme s'amorce. Par contre, après une phase effective de réformes socio-économiques dans un contexte de forte croissance, le khrouchtchévisme renoue à partir de 1958-1959 avec un mode de régulation et une floraison d'effets d'annonce qui tournent le dos au réel.

Pour beaucoup d'hommes à travers le monde, l'expérience soviétique, connue de manière sélective et dont la résistance victorieuse aux Allemands vient de montrer l'efficacité, offre un exemple de transformation volontariste de l'existence. Elle constitue une réponse aux dysfonctionnements qu'ils constatent ou combattent.

Le modèle américain connaît aussi un apogée au lendemain de la guerre. Il se nourrit d'un corps de valeurs : la liberté et la force des contre-pouvoirs ; l'influence du pouvoir judiciaire et de la religion, liée à l'histoire américaine de la démocratie et à l'exercice du civisme ; la confiance dans la valeur régulatrice du marché, la figure positive de l'entrepreneur, la bonne conscience vis-à-vis de la réussite matérielle, la suspicion envers l'action publique, dont un corollaire est l'efficacité des fondations privées ; la capacité à susciter périodiquement de nouveaux horizons : mythe de la frontière ou nouvelles étapes de la modernité économique, dont le pays se veut un laboratoire permanent. *L'American way of life* fournit un horizon d'attente aux Américains qui n'ont pas encore rejoint la classe moyenne et fascine l'étranger, y compris les

détracteurs des États-Unis. La puissance économique et la réussite dont témoigne ce mode de vie concourent à convaincre les Américains de l'exemplarité de leur démocratie libérale.

Cette confiance est cependant ébranlée durant les années 1960, qui connaissent de nombreuses inflexions : développement de la réglementation sociale et de l'intervention de l'État – surtout sous la présidence Johnson –, phase d'introspection et de profonde contestation, premiers indices de la crise du fordisme. Pour autant, le rêve américain n'est pas mis à mal, comme en témoignent les chiffres de l'immigration après la libéralisation de celle-ci (1965).

Les années 1973-1975 constituent un renversement de la conjoncture internationale, à partir duquel la déstabilisation l'emporte. Une tonalité anxieuse succède à l'euphorie de la première époque de la croissance. Les rapports de force entre les deux Grands évoluent à rythme court (déclin États-Unis à partir de 1973-1974 puis réaffirmation au temps du « reaganisme », expansion brejnévienne puis enlèvement). Leur co-gestion s'essouffle : la logique de guerre froide s'affirme à nouveau à partir de 1979, tandis que s'accroissent les concurrence politique (la Chine) ou économique (le Japon). Les conflits régionaux se multiplient, contribuant aux profondes difficultés du continent africain.

Prenant acte des effets asphyxiants pour l'URSS de l'expansion impériale et militaire, Mikhaïl Gorbatchev, nouveau premier secrétaire du PCUS (1985), privilégie l'apaisement. Ce dernier se marque notamment par le traité de Washington de décembre 1987, qui ouvre la voie au désarmement. Ce fait et d'autres, telle la fin de l'apartheid en Afrique du Sud ou le caractère assez largement apaisé du dialogue inter-religieux, montre aux contemporains que le pire n'est pas inéluctable.

Puis, à un rythme absolument imprévu, des fondements majeurs du monde de l'après-guerre, voire d'après 1917, s'effondrent. À l'issue d'une tentative de six ans pour apporter une réponse aux impasses du système, l'URSS se délite en 1990 et disparaît en décembre 1991, après avoir accepté la perte de son glacis européen dès 1989. La guerre froide prend fin.

Bibliographie

- « Enseigner l'histoire contemporaine », *Historiens & Géographes*, juillet-août 2001, n° 375, et septembre-octobre 2001, n° 376 (articles de R. Frank, A. Kaspi, J. Marseille et J. Sapir).
- Duroselle Jean-Baptiste, Kaspi André, *Histoire des relations internationales*, tome 2, *De 1945 à nos jours*, Armand Colin, 2002, 663 p., coll. « Classic ».
- Milza Pierre, *Les Relations internationales (1945-1973)*, Hachette, 1996, 240 p., coll. « Carré histoire ».
- Soutou Georges-Henri, *La Guerre de cinquante ans, les relations Est-Ouest, 1943-1990*, Fayard, 2001, 650 p.
- Vaisse Maurice, *Les Relations internationales depuis 1945*, Armand Colin, 2002, 250 p., coll. « Cursus ».
- Dullin Sabine, *Histoire de l'URSS*, La Découverte, 2003, 128 p., coll. « Repères ».
- « Le siècle communiste », *L'Histoire*, juillet-août 1998, n° 223.
- « L'empire américain », *Les Collections de l'Histoire*, février 2000, n° 7.
- Vaisse Justin, *Le Modèle américain*, Armand Colin, 1998, 96 p., coll. « Synthèse histoire ».

Le nouvel ordre mondial (4 ou 5 heures)

Au tout début des années 1990 s'achève une double séquence chronologique : les États-Unis se trouvent sans adversaire militaire ; le système d'économie communiste disparaît d'Europe, tandis que la Chine, qui a introduit l'économie de marché en 1978, l'officialise en 1993.

Première *puissance globale* de l'histoire, les États-Unis veulent promouvoir un « nouvel ordre mondial », au sein duquel la paix serait fondée sur le multilatéralisme (première guerre d'Irak). Mais ce néo-wilsonisme suscite rapidement des réserves, qui mettent en cause une *realpolitik* de fait, la prétention instinctive

des États-Unis à se situer du côté du bien, leur lecture idéologique des réalités mondiales, les motifs inavoués de leur alternance d'interventions ou de réserve, ou encore la direction qu'ils impriment aux institutions économiques internationales (fortement contestée par les organisations altermondialistes).

Dans les faits, le passage entre le ^{XX}e et le ^{XXI}e siècle apparaît marqué par la complexité (qui transparait nettement dans la situation du Proche-Orient) plus que par un ordonnancement manifeste. Les attentats du 11 septembre 2001 contre les États-Unis en fournissent une illustration dramatique, qui focalise l'attention sur la frange radicale de l'*islamisme*.

Islamisme

Des années 1970 au début des années 1990, le projet de l'islamisme politique est de construire, à partir du pouvoir d'État, un système politique totalisant, gérant la société et l'économie en s'appuyant sur les fondements de l'islam et en refusant le pluralisme politique (l'Iran d'après la révolution de 1979).

Les analystes concluent à l'échec de ce projet, à l'inflexion des nombreux mouvements représentatifs vers une logique nationaliste et une insertion dans le jeu politique, et au glissement de l'islamisme vers les dynamiques fondamentalistes.

On englobe sous cette dernière expression des courants différents, mais qui se meuvent tous dans l'espace de référence de l'*oumma* : mouvements prédicateurs prônant l'islamisation de la société en se désintéressant de l'action politique explicite, activistes radicaux sans projet de construction de société nouvelle. Laissés-pour-compte de l'échec de l'islamisme politique, souvent partie prenante des *jihad* d'Afghanistan, de Tchétchénie, des Philippines, etc., les radicaux refusent toute logique nationale et se font les défenseurs d'une communauté musulmane déterritorialisée. En recherche de modèles, ils se reconnaissent volontiers dans la figure d'Oussama Ben Laden ; symétriquement, les États-Unis, du fait de leur politique au Proche-Orient, des frustrations qu'ils ont pu engendrer et du symbole culturel qu'ils incarnent, sont devenus pour eux l'adversaire absolu.

La compréhension de cet ensemble est complexe :

- l'échec de l'islamisme politique ne signifie pas celui de la réislamisation : questionnement de la modernité au nom des valeurs spirituelles, quête individuelle du salut, création d'écoles et d'associations humanitaires, alignement de la législation sur la *charia*, diffusion du voile et port de la barbe sont des réalités, à l'œuvre dès les années 1970, très visibles dans les années 1980. Des jeunes nés dans des familles issues de l'immigration sont sensibles à ce mouvement, relayé par la prédication internationale et Internet ;

- le fondamentalisme ne traduit pas la seule résistance de l’islam traditionnel : c’est un néo-fondamentalisme qui s’accompagne souvent d’une mise en cause des références anciennes (cas des talibans ou de jeunes des pays occidentaux critiquant les conceptions religieuses de leurs parents) ;
- dire que les discours fondamentalistes n’expriment pas un projet politique ne doit faire oublier ni qu’ils traduisent nombre de frustrations dues à des situations nationales (corruption, despotisme, injustice sociale) ni qu’ils s’inscrivent dans la dynamique anti-impérialiste, exprimée dans un langage religieux endogène différent du tiers-mondisme des années 1950-1960.

- « Les islamistes », *L'Histoire*, novembre 2003, n° 281.
- Burgat François, *L'Islamisme en face*, La Découverte, 2002, 304 p., coll. « Poche essais ».
- Kepel Gilles, *Jihad*, Gallimard, 2003, 751 p., coll. « Folio actuel ».
- Martinez-Gros Gabriel, Valensi Lucette, *L'Islam en dissidence, genèse d'un affrontement*, Seuil, 2004, 336 p., coll. « L'univers historique ».
- Mutin Georges, « Du Maghreb au Moyen-Orient, un arc de crises », *La Documentation photographique*, juin 2002, n° 8027.
- Roy Olivier, *L'Islam mondialisé*, Seuil, 2002, 144 p., coll. « La couleur des idées », et *Généalogie de l'islamisme*, Hachette, 2002, 120 p., coll. « Pluriel ».

Les efforts de l’Organisation des Nations unies – qui compte 190 membres en 2002 pour 125 en 1970 – pour incarner la communauté internationale témoignent de cet état de fait. L’attribution aux « casques bleus » du prix Nobel de la paix en 1988 est révélatrice de l’énergie mise à monter des opérations de paix et des espoirs investis dans l’ONU durant la seconde moitié des années 1980 et le début des années 1990. Le décalage entre ces espoirs et la réalité se révèle

souvent cruel par la suite, et la question des missions et du financement se pose avec d’autant plus d’acuité que la combinatoire des attentes et des risques évolue rapidement. Il n’est que de souligner les pistes nouvelles que constituent l’affirmation du droit d’ingérence (1991), la création de la Cour pénale internationale (1998) ou encore les craintes anciennes mais réactivées en matière de dissémination nucléaire et de qualité de l’environnement.

Bibliographie

- « Enseigner l’histoire contemporaine », *Historiens & Géographes*, juillet-août 2001, n° 375, et septembre-octobre 2001, n° 376 (articles de R. Frank, A. Kaspi, J. Marseille et J. Sapir).
- Duroselle Jean-Baptiste, Kaspi André, *Histoire des relations internationales*, tome 2, *De 1945 à nos jours*, Armand Colin, 2002, coll. « Classic », p. 405 *sqq.*
- Milza Pierre, *Les Relations internationales (1945-1973)*, Hachette, 1996, 240 p., coll. « Carré histoire ».
- Vaisse Maurice, *Les Relations internationales depuis 1945*, Armand Colin, 2002, 250 p., coll. « Cursus ».
- Bertrand Maurice, *L'ONU*, La Découverte, 2003, 128 p., coll. « Repères ».
- Lafay Frédérique, *L'ONU*, PUF, 2003, 128 p., coll. « Que sais-je ? ».

Colonisation et indépendance (8 heures)¹

Cette partie est à traiter sur la longue durée, du milieu du XIX^e siècle aux années 1960 incluses.

La colonisation européenne et le système colonial (4 ou 5 heures)

Elle est préparée par une période de gestation, durant laquelle la conquête politique n’est pas à

l’ordre du jour, si l’on excepte l’Algérie. C’est surtout à partir des années 1870 que commence une ère de colonisation, qui constitue un des traits saillants de l’expansion européenne. Elle fait jouer une série de mécanismes : volonté humanitaire et civilisatrice, ambitions stratégiques et affrontements des nationalismes, développement du capitalisme et révolution industrielle, suprématie scientifique et technologique patente à la fin du XIX^e siècle. La conquête ne s’opère pas aisément, engendrant des

1. La mise en page adoptée par le BOEN hors série du 3 octobre 2002 (p. 104) peut prêter à hésitation : précisons donc que le premier paragraphe du commentaire de la colonne de droite développe le titre de la partie, le deuxième paragraphe le II.1 (« La colonisation européenne et le système colonial ») et le troisième paragraphe le II.2 (« La décolonisation et ses conséquences »).

résistances armées de populations, de chefs comme Samory Touré dans l'Ouest africain, de sociétés organisées : guerres zouloues, opposition annamite à la conquête des années 1880, victoire de Ménélik II contre les Italiens en Abyssinie. Quoi qu'il en soit, le processus aboutit à la domination politique et économique par les puissances européennes d'espaces continentaux et maritimes immenses.

La pacification et les principaux partages sont acquis entre les années 1890 et 1914, même si la résistance ne cesse jamais (ce dont témoigne la guerre du Rif) et si la Première Guerre mondiale occasionne une redistribution entre les vainqueurs. La période proprement gestionnaire des empires commence alors. Les « coloniaux » (missionnaires, fonctionnaires, commerçants...) sont peu nombreux et l'appareil colonisateur modeste, rapporté à l'ampleur de la tâche. L'empirisme l'emporte donc, d'où l'hétérogénéité des situations, que renforce l'absence ou la présence de colons qui ne forment une composante effective du peuplement qu'en d'assez rares endroits, dont l'Algérie. On peut cependant repérer quelques tendances, tels l'intérêt britannique et hollandais pour la tutelle indirecte ou la politique plus étatique et assimilatrice de la France. La diversité des modes de mise en valeur est aussi grande, même s'il s'agit toujours de vendre des biens manufacturés, d'obtenir des denrées tropicales, des cultures industrielles puis des produits du sous-sol, de lever l'impôt. Un équipement en infrastructures de transport destinées au

contrôle et au drainage des productions est conduit partout, avec un coût humain élevé et des problèmes de capitaux (en 1914, l'investissement colonial français ne représente pas 15 % des investissements à l'extérieur). Même s'il y a des exceptions – l'Indochine est précocement équipée –, la période d'engagement maximal des métropoles est tardive, liée à la crise et même généralement postérieure à la Seconde Guerre mondiale.

C'est dans l'entre-deux-guerres que le discours colonial imprègne le plus la culture collective des métropoles, comme en témoigne pour la France le succès de l'Exposition de Vincennes de 1931. Il vante des réalisations qui ne sont pas minces, comme l'éradication progressive des endémies, et d'autres qui exigeraient plus de nuances, tels la scolarisation et le développement économique. Au total, l'entrée des colonies dans l'économie-monde et dans une certaine modernité est réelle, sans se fonder systématiquement sur la contrainte : ainsi l'attrait de la condition salariée attire-t-elle largement vers l'économie minière en plein essor dans l'entre-deux-guerres (*a fortiori* quand les travailleurs bénéficient du paternalisme typique du Congo belge). Mais, sans que la colonisation se confonde avec le *colonialisme*, elle emprunte à ce dernier la majorité de ses traits ; globalement, il s'agit bien d'abord d'une exploitation, qu'elle soit conduite par le biais des compagnies concessionnaires, de l'économie de traite, des grandes exploitations ou des réquisitions de toute nature.

Bibliographie

- Michel Marc, « La colonisation européenne », *La Documentation photographique*, août 1997, n° 7042.
- « Le temps des colonies », *Les Collections de L'Histoire*, avril 2001, n° 11.
- Pervillé Guy, *De l'Empire français à la décolonisation*, Hachette, 1991, 256 p., coll. « Carré histoire ».
- Bancel Nicolas, Blanchard Pascal, *De l'indigène à l'immigré*, Gallimard, 1998, 128 p., coll. « Découvertes histoire ».

La décolonisation et ses conséquences (3 ou 4 heures)

L'émancipation politique des colonies constitue un fait décisif du ^{xx}e siècle, qui ne se limite pas à la phase de *décolonisation* et entretient des liens avec la question contemporaine des rapports Nord-Sud. C'est la transformation du contexte international pendant et après la Seconde Guerre mondiale qui favorise, avec des décalages dans le temps et l'espace, l'épanouissement et la radicalisation des revendications nationales. Les métropoles ne réagissent

pas unanimement devant la remise en cause du système colonial par les colonisés, les nouvelles puissances dominantes et l'ONU : les plus affaiblies s'accrochent à reconstituer leur domination, le Royaume-Uni adopte une position plus souple. Quoi qu'il en soit, la fin des empires est acquise pour l'essentiel en à peine vingt ans, au moins si l'on réserve le cas de l'Afrique portugaise et celui de l'aire soviéto-russe. Dès 1949-1950, la montée des tensions internationales et la poussée communiste en Asie inscrivent le mouvement dans la concurrence

Est-Ouest. Cette articulation dure jusqu'au début des années 1980, mais la décolonisation, de même que les efforts d'organisation du *Tiers-Monde*, ont leur dynamique spécifique et ne se confondent pas avec la guerre froide.

Tiers-Monde

Quand Alfred Sauvy l'utilise pour la première fois (*France-Observateur* du 14 août 1952), par analogie avec le tiers état, le terme « Tiers-Monde » revêt une double signification : géopolitique (un ensemble distinct des pays occidentaux et des pays communistes) et socio-économique (les pays pauvres en recherche de développement). Le succès de ce néologisme est immense, du fait de sa charge symbolique et de sa vocation englobante. Au long des années 1950 à 1970, l'expression offre matière à débat, notamment quand elle désigne en bloc les « pays décolonisés », la voie neutraliste ou la concentration des difficultés, alors que ces recouvrements ne sont que partiellement exacts. Cela nous rappelle qu'il y a une histoire de l'utilisation de ce type de concept².

Dès les années 1950, l'ébranlement des empires et plus largement le recul des puissances européennes – dont la crise de Suez constitue un emblème – libèrent un espace politique. Ils facilitent l'émergence du Tiers-Monde sur la scène internationale, qui se

manifeste en deux temps : lors de la conférence afro-asiatique de Bandung en 1955, durant laquelle la Chine populaire confirme son statut d'acteur incontournable, puis dans les années 1960, avec la relance du *non-alignement* et les efforts d'organisation dont témoigne la mise sur pied de l'Organisation de l'unité africaine (1963).

Quelques années auparavant, la naissance de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (1960) montre que l'autonomisation se déplace vers la recherche d'un nouvel ordre économique et vers ce qu'on appellera bientôt le *développement*. La réunion de la première conférence des Nations unies pour le commerce et le développement en 1964 confirme cette inflexion. À cette époque, le débat sur les causes du *sous-développement* est extrêmement vif, mais les rapports n'ont guère de peine à s'entendre sur des constats : décrochage par rapport aux pays industrialisés, faiblesse du revenu individuel, malnutrition, analphabétisme, démographie non contrôlée et secteur tertiaire hypertrophié, toutes caractéristiques avec lesquelles l'explosion urbaine interfère de plus en plus. Se déploient alors, en parallèle, une politique de coopération des anciennes métropoles avec les jeunes nations (de manière bilatérale ou par l'intermédiaire de la CEE : la convention de Yaoundé date de 1963) et une radicalisation d'une partie du Tiers-Monde, qui dénonce, notamment aux conférences du Caire (1964) et de Lusaka (1970), le *néo-colonialisme*.

Bibliographie

- Michel Marc, *Décolonisations et émergence du Tiers-Monde*, Hachette, 1993, 272 p., coll. « Carré histoire ».
- Pervillé Guy, *De l'empire français à la décolonisation*, Hachette, 1993, coll. « Carré histoire », p. 90 *sqq.*
- Pervillé Guy, *L'Europe et l'Afrique, 1914-1974*, Ophrys, 1994, 152 p. (sélection de textes commentés).

La France de la V^e République (12 heures)³

Cette partie offre un potentiel élevé de liaisons avec d'autres parties du programme ou avec d'autres programmes : articulation avec des thèmes-clés abordés dans les deux parties précédentes (décolonisation, influence des modèles idéologiques, etc.), approche historique et géographique de la partie « La France dans le monde », lien à établir avec le programme de géographie de la classe de première.

Un nouveau système républicain (3 ou 4 heures)

La crise algérienne, qui accroît la faiblesse de l'exécutif en même temps qu'elle en révèle l'ampleur, provoque la fin de la IV^e République – qui aura duré douze ans – et l'appel au général de Gaulle. La Constitution, promulguée le 4 octobre 1958, vise à garantir la continuité et l'efficacité de l'État dans le respect de la souveraineté du peuple, qui élit les députés, décide du sort des projets qui lui sont soumis par référendum et, à partir de 1962, choisit le président de la République. Elle introduit un nouvel équilibre

2. Voir aussi l'encadré « Du Tiers-Monde aux Sud » dans la partie géographie, page 29.

3. Les « histoire de France » existantes devraient constituer la base des bibliographies de cette partie : par souci d'allègement, elles ne sont pas mentionnées, bien que les auteurs les aient eu présentes à l'esprit et utilisées.

des pouvoirs, plus strictement séparés et au sein desquels l'exécutif l'emporte sur l'activité parlementaire (voter les lois, contrôler le gouvernement) très encadrée. S'il est évident pour le général de Gaulle – comme pour ses successeurs – que le président de la République est la clé de voûte des institutions, une ambiguïté existe dans le partage des responsabilités entre celui-ci et le Premier ministre : elle se révélera ultérieurement. Au total, la V^e République présente un visage institutionnel inédit, incluant des éléments parlementaires et des éléments présidentiels ; on a pu parler d'un régime « *semi-présidentiel* ».

Il fonctionne sans à-coup grave durant la période gaullienne, les septennats de Georges Pompidou et de Valéry Giscard d'Estaing et les premières années de la présidence de François Mitterrand, malgré les césures que représentent le dur affrontement sur le mode d'élection du président de la République (automne 1962), la crise de 1968 et le départ brusqué du général de Gaulle l'année suivante, l'accès d'un non-gaulliste à l'Élysée (1974) et l'*alternance* qui porte la gauche au pouvoir (1981). Des traits apparus tôt tendent à s'amplifier, tels le présidentielisme, la logique binaire, le poids du Conseil constitutionnel. Par bien des traits, on a quitté la

culture républicaine traditionnelle pour celle des grandes *démocraties libérales*, ce que confortent le tournant décentralisateur (fin 1981) et l'entrée croissante de la norme internationale dans l'ordre interne.

Les législatives de 1986 introduisent un nouveau paramètre : la majorité parlementaire diffère de la majorité présidentielle. La désignation du Premier ministre et la formation du gouvernement dépendant dans les faits du rapport de force à l'Assemblée nationale, commence l'expérience dite de cohabitation. Comme elle est récurrente, puisque aucune majorité élue depuis 1978 n'a été reconduite, elle nourrit un débat portant à la fois sur le régime et sur la capacité des projets politiques à satisfaire les aspirations des Français. Une redistribution de l'électorat et des partis accompagne ces évolutions des décennies 1980 et suivantes : recul électoral du parti communiste, constitution d'un courant écologiste, efforts pour construire des coalitions de *droite* et de *gauche*, ancrage de l'*extrême droite* et poussée de l'*extrême gauche*. Ces deux derniers traits apparaissent nettement lors des présidentielles de 2002, à l'issue desquelles Jacques Chirac est élu pour la deuxième fois – désormais pour cinq ans.

Bibliographie

- Bastien François, *Le Régime politique de la V^e République*, La Découverte, 1998, 128 p., coll. « Repères ».
- Becker Jean-Jacques, *Histoire politique de la France depuis 1945*, Armand Colin, 2000, 207 p., coll. « Cursus ».
- Berstein Serge, Wievorka Olivier, Winock Michel, *Histoire de la France politique*, Seuil, 2004, tome 4, *La République recommencée. De 1914 à nos jours*, p. 283-547.
- Berstein Serge (dir.), *Les Cultures politiques en France*, Seuil, 2003, 436 p., coll. « Points histoire ».
- Néant Hubert, *La Politique en France, XIX^e-XX^e siècles*, Hachette, 2000, 240 p., coll. « Carré histoire ».

Économie, société, culture (4 ou 5 heures)

Ce thème d'étude vise à dégager l'évolution d'ensemble de la démographie, des structures économiques, du niveau de vie et des modes de vie, au sein desquels s'inscrivent le fait religieux et les pratiques culturelles. Il se nourrit de l'analyse de données statistiques et de faits et témoignages signifiants. Le repérage des rythmes et des inflexions aide les élèves à maîtriser cette évolution ; ainsi l'installation structurelle du chômage à partir de 1975 (890 000 personnes et un dépassement du seuil de 3 %) dessine-t-elle peu à peu un nouveau paysage social, politique et culturel. La césure de la décennie 1970 ne se révèle pas systématiquement pertinente : des mutations sociales entamées durant les années 1960 l'enjambent, le PIB par habitant s'accroît autant entre 1973 et 2001 qu'entre 1950 et 1973.

La croissance est l'un des maîtres-mots de l'analyse : elle vaut pour l'espérance de vie et la population – qui augmente de 17 millions entre 1954 et le début du XXI^e siècle, soit plus que de 1700 à 1950 –, la productivité et la production, le niveau de vie et la consommation, la formation, dont la prolongation transforme le niveau moyen d'études et de qualification de la population. La productivité apparaît comme une clé et un emblème du changement : en 1973, un actif occupé crée 20 700 dollars constants de plus qu'en 1950 ; en 1998, il en crée 18 770 de plus qu'en 1973.

Ce dernier trait contribue à dessiner une nouvelle France du travail. Il en est d'autres : recul du travail indépendant, augmentation de la population active, diminution de la durée du travail (à nuancer selon les périodes et les catégories), redistribution

des activités collectives. D'une répartition presque égalitaire en 1954 : 6,4 millions d'actifs dans l'agriculture, 6,7 millions dans l'industrie et 7,1 millions dans les services, on passe à la ventilation hiérarchisée du début du XXI^e siècle et à ses 16,5 millions d'actifs dans les services. C'est la population employée dans l'industrie qui connaît l'évolution la plus heurtée, atteignant son apogée historique en 1973 puis diminuant de 3 millions en trente ans. Un tel contraste attire l'attention sur la rapidité – voire la brutalité – des changements et sur l'importance de la chronologie. Bien des phénomènes possèdent la même caractéristique : les modes de gestion et de management des entreprises successivement dominés par le modèle du fordisme puis par celui du *toyotisme*, la place des femmes sur le marché du travail d'abord en net repli puis en expansion, la géographie des espaces productifs industriels ou encore l'appel aux travailleurs immigrés. Ce dernier est massif et multiforme dans les décennies d'après-guerre (nourrissant le second grand flux migratoire de l'histoire de France : 1,7 million d'étrangers en 1954, 3,4 millions en 1975) puis se tarit dans les années 1970, sous le double effet du retournement de conjoncture et de l'arrivée de classes d'âge nombreuses sur le marché du travail ; il cède alors la place à une immigration de regroupement familial. Immigration, arrivée des rapatriés, croissance naturelle, exode rural et mutation de l'appareil productif, tout se conjugue pour favoriser les villes. Pour faire face, l'urbanisation est d'abord majoritairement verticale, avant de s'épandre en vastes nappes pavillonnaires – 230 000 maisons individuelles sont construites en 1977. Elle donne naissance à de nouvelles manières d'occuper le territoire et à de nouveaux paysages, comme le font aussi l'avènement des hypermarchés à partir de 1963, la modernisation des infrastructures de transport ou l'équipement des littoraux. Pour valoriser l'espace national, orienter les phénomènes qui l'affectent et établir une certaine équité spatiale, une politique d'aménagement du territoire est assurée de manière volontariste jusqu'au début des années 1970 ; c'est l'un des aspects du renforcement du rôle de l'État, si sensible depuis les années 1930. Si un nouveau paradigme s'affirme ensuite en matière d'aménagement, l'idée elle-même n'est pas abandonnée.

Ce nouveau rapport aux lieux est l'un des facteurs ayant modifié les choix et les modes de vie, marqués par une mutation proprement inimaginable au sortir de la guerre. Celle-ci affecte la structure familiale, la place et la situation matérielle des plus âgés et, dans un autre registre, la consommation, le confort de l'habitat, l'équipement matériel, l'ampleur des déplacements de toute nature, etc. L'amélioration du niveau de vie des plus de soixante/soixante-cinq ans constitue l'un des tournants les plus nets ; à la fin du siècle, c'est au sein d'autres groupes que vit la

majorité des exclus : jeunes de quinze à vingt-cinq ans, femmes à la tête d'une famille monoparentale... La mutation affecte aussi le rapport de la société au religieux. Au sortir de la guerre, rares sont les régions coupées des traditions chrétiennes. Ainsi l'Église catholique baptise-t-elle neuf enfants sur dix et marie-t-elle huit couples sur dix dans les années 1950. L'après-guerre apparaît même comme l'un des apogées du catholicisme français, ce que reflète plus tard l'intérêt suscité par le concile œcuménique Vatican II. Mais l'érosion de la place du religieux est manifeste au fil des trente glorieuses. Compte tenu de sa position dominante, le catholicisme est le plus touché, et la crise qui l'affecte à partir des années 1960 retentit sur tout le dispositif social, symbolique et spirituel. À la suite de ces évolutions et de nombreuses autres, le paysage religieux français contemporain apparaît contrasté et fluctuant : le judaïsme et l'islam, renouvelés par des apports migratoires, se sont donnés une plus grande visibilité communautaire ; les Églises chrétiennes, ébranlées, demeurent une instance de transmission et d'activité caritative sans beaucoup d'équivalents dans la société civile ; l'émergence de nouveaux courants spirituels ou, dans un tout autre registre, le succès de l'ésotérisme, de la voyance ou de l'astrologie manifestent une religiosité diffuse, une recherche d'équilibre et des besoins de certitudes ; la modernité est soumise à un questionnement inquiet.

Autre trait majeur du second XX^e siècle : la montée en puissance d'une *culture de masse* fondée sur le son et l'image, qui concourt à la dislocation des cultures closes (celles des terroirs et des groupes socioprofessionnels) et à l'uniformisation de la société. Caractérisée par la consommation en très grand nombre de spectacles et d'objets culturels identiques, elle se diffuse par de multiples canaux. Mais c'est avec la télévision qu'elle entretient les rapports les plus étroits : ils font de cette dernière le média souverain de la période, même s'il est loin d'être hégémonique : en 1963 et 1964 deux tiers des quatorze/vingt ans lisent le mensuel *Salut les copains*, de 1958 à 1978, la radio triple son parc. Dans ce contexte, la culture « cultivée » est l'objet d'une évolution ambiguë : nombre de ses vecteurs (enseignement secondaire et supérieur – en 1936, 2,7 % d'une classe d'âge obtient le baccalauréat pour 20 % en 1970, 36 % en 1989 et 63 % en 1995 –, livres, revues de haute vulgarisation, expositions, etc.) et de ses thématiques sont plus répandus qu'avant-guerre ; parallèlement, elle est mise en concurrence et relativisée par la critique des hiérarchies dont est porteur l'esprit de 1968. Ce contraste n'est que l'un de ceux dont témoigne l'histoire culturelle contemporaine : culture de masse mais privatisation des pratiques culturelles permise et encouragée par le progrès technologique, uniformisation mais constat au fil des enquêtes du maintien de fortes distinctions culturelles entre groupes sociaux.

Bibliographie

- Borne Dominique, *Histoire de la société française depuis 1945*, Armand Colin, 2002, 192 p., coll. « Coursus », et « La société française. Années 1930-1990 », *La Documentation photographique*, juin 1996, n° 7035.
- Eck Jean-François, *Histoire de l'économie française*, Armand Colin, 2003, 208 p., coll. « Coursus ».
- Fourastié Jean, *Les Trente Glorieuses ou la Révolution invisible de 1946 à 1975*, Hachette, 2004, 288 p., coll. « Pluriel ».
- Mendras Henri, *La Seconde Révolution française, 1965-1984*, Gallimard, 1998, 456 p., coll. « Folio essais ».
- Rioux Jean-Pierre, Sirinelli Jean-François, *Le xx^e siècle, Histoire culturelle de la France*, Seuil, 1998, 400 p.
- Rioux Jean-Pierre, Sirinelli Jean-François (dir.), *La Culture de masse en France de la Belle Époque à aujourd'hui*, Fayard, 2002, 446 p.
- Azria Régine, « Le fait religieux en France », *La Documentation photographique*, 2003, n° 8033.
- Blanc-Chaléard Marie-Claude, « Les immigrés et la France. xix^e-xx^e siècles », *La Documentation photographique*, 2004, n° 8035.

La France dans le monde (3 ou 4 heures)

Prolongeant les avancées notables de la IV^e République, la V^e République tourne la page de l'empire colonial : la longue séquence de la colonisation prend fin pour l'essentiel en 1962. S'achève en même temps le cycle guerrier ininterrompu depuis 1939. De Gaulle définit alors une voie nouvelle : celle d'un pays qui n'est pas l'une des grandes puissances, mais dont la voix importe à l'équilibre du monde, qui aspire à jouer un rôle de premier plan en Europe (et grâce à l'Europe), qui a des ambitions mondiales, en partie assises sur l'expérience née du long passé national.

Ces divers tournants permettent une plus nette affirmation des principes de la politique étrangère : l'ancrage dans le camp occidental, empreint de résistance à l'hégémonisme des États-Unis et d'une certaine culture de l'exceptionnalisme ; la participation à la construction européenne, non sans tension sur les objectifs ; une place de choix dans le concert des nations par la défense des acquis (comme le siège permanent au Conseil de sécurité), l'effort pour se doter des outils militaires de l'indépendance, la tentative de mener un dialogue multilatéral, le maintien d'une sphère d'influence en Afrique. Comme ces pistes sont en partie tracées dès la IV^e République et qu'elles demeurent le cœur de la politique internationale des successeurs de De Gaulle – qui, comme lui, concentrent la décision en la matière –, on peut véritablement parler de constantes.

Pour importants qu'ils soient, ces domaines ne résument pas à eux seuls la place de la France dans le monde. On doit donc évoquer, sans chercher l'exhaustivité, d'autres variables, tels que la dilatation du territoire de la République à l'échelle du monde, les missions assumées par l'armée française à l'extérieur, l'espace linguistique et culturel que constitue la francophonie (institutionnalisée en 1970) et, bien sûr, la puissance économique, qui lui vaut sa participation au G7. Malgré une histoire heurtée de la balance commerciale – de 1959 à 1991, on comptabilise vingt et un soldes négatifs pour douze soldes positifs, puis on entre avec les années 1990 dans une phase durable d'accroissement –, le choix de l'ouverture opéré à la fin des années 1950 n'a jamais été remis en cause. Il se traduit par un accroissement continu de la part du commerce extérieur au sein du PIB : près de 9 % en 1958, près de 15 % en 1973, 23 % en 1992. Au total, l'économie française est désormais l'une des plus extraverties du monde, tant en matière d'investissements à l'étranger et d'accueil des investissements étrangers (premier rang en 1992, quatrième en 1995) qu'en matière d'exportations de marchandises et de services, pour lesquelles elle occupe au début des années 2000 respectivement les quatrième et deuxième rangs mondiaux. Cette internationalisation est multiforme : elle se traduit aussi par une expatriation croissante des talents, singulièrement en direction des pays anglo-saxons.

Bibliographie

- Bozo Frédéric, *La Politique étrangère de la France depuis 1945*, La Découverte, 1997, 128 p., coll. « Repères ».
- Dalloz Jacques, *La France et le Monde depuis 1945*, Armand Colin, 2002, 234 p., coll. « Coursus ».

Géographie – L'espace mondial

Un espace mondialisé (10 heures)

L'espace mondial doit être étudié dans la globalité de ses relations, et non comme un ensemble de parties indépendantes les unes des autres.

La géographie, sans négliger ses aspects économiques et sociologiques, analyse la dimension spatiale du processus de mondialisation.

Mondialisation

La *mondialisation* est à appréhender comme un processus⁴.

Elle constitue une mise en relation des différentes composantes du monde, d'ensembles géographiques et d'*acteurs* différents qui s'articulent en système.

Elle est le fruit de nouvelles interdépendances entre des acteurs multiples.

Elle se déploie sur la planète à la fois dans le champ de l'international – c'est-à-dire des relations entre *États* – et dans celui du transnational qui, à l'inverse, se joue des *frontières*. Elle place ainsi sur la scène mondiale des acteurs non étatiques qui sont en relation entre eux et qui sont en relation d'interdépendance avec les États. Les interventions des différents acteurs se croisent, se combattent, s'additionnent et forment des réseaux. Ces réseaux associent des axes (des routes, des lignes téléphoniques, etc.) et des éléments nodaux (des villes) nécessaires à l'organisation des *flux* (de personnes, de marchandises, de capitaux, d'informations, de valeurs).

Les centres d'impulsion et les inégalités de développement (5 ou 6 heures)

La *mondialisation* est asymétrique du fait de l'inégalité entre les centres d'impulsion qui focalisent l'essentiel de la vitalité économique mondiale et les différents espaces périphériques.

On présente ici la mondialisation en insistant sur sa dimension spatiale, marquée par la prépondérance de trois centres d'impulsion (Amérique du Nord, Union européenne, Japon) qui assurent 70 % de la production mondiale. Ils dominent, selon des modalités différentes, leurs périphéries proches. De la même façon, on souligne l'accentuation des *flux* mondiaux, sans entrer dans une présentation exhaustive des différents types de flux, mais en soulignant particulièrement les échanges massifs entre les trois centres (80 % du commerce mondial s'y effectue).

Dans cet ensemble, la puissance économique de l'Union européenne apparaît comme spécifique, notamment du fait de son caractère multi-étatique

et fait ici l'objet d'une prise en compte particulière, d'autant plus qu'elle ne fait pas l'objet d'un thème d'étude spécifique dans la deuxième partie du programme de la série S. Premier pôle commercial mondial, l'Union européenne s'oriente vers une structure de plus en plus intégrée disposant notamment d'une monnaie commune, l'euro, depuis 1999.

Face à l'hégémonie de ces centres d'impulsion, plusieurs régions du monde restent en marge, à des degrés divers. À l'échelle mondiale, l'inégal *développement* et la diversité des Sud peuvent se mesurer à l'aide de quelques indicateurs cartographiables. Globalement, l'Asie et l'Amérique latine sont entrées dans une dynamique de croissance. Aux nouveaux pays industriels des années 1970 engagés dans la voie du développement – pays d'Asie orientale (Corée du Sud, Singapour, Taiwan) et pays d'Amérique latine (Brésil, Mexique) –, se sont ajoutés dans les années 1990 les deux géants d'Asie – Inde et Chine. L'Afrique subsaharienne est restée en marge de cette dynamique : le niveau de vie stagne depuis cinquante ans, les PNB sont très faibles, sa part dans les échanges mondiaux ne cesse de diminuer. Au-delà de cette typologie spatiale, déjà présentée en classe de seconde, on s'intéressera à quelques manifestations concrètes, envisagées à différentes échelles, des retards de développement, par exemple : l'accès insuffisant à l'éducation, à l'eau potable, aux soins ; la pauvreté de masse liée notamment au sous-emploi...

D'autres logiques d'organisation de l'espace mondial (4 ou 5 heures)

La *mondialisation* est un processus inachevé et discuté qui ne peut rendre compte à lui seul de l'organisation géographique du monde.

Les caractères de la mondialisation, loin de susciter une unanimité, font débat.

La mondialisation produit dans un même mouvement de l'homogénéisation (modes de consommation et de production, circulation de l'information et production culturelle et scientifique...) et de la différenciation. Est-elle pour autant à l'origine de l'accroissement des inégalités dans le monde ?

La question du *développement* inégal (voir l'encadré, page 28) demeure une donnée essentielle de l'organisation géographique du monde soulignée par la montée en puissance des mouvements altermondialistes.

De la même façon, la thématique du *développement durable* ne cesse de se renforcer. Les débats sur les problèmes environnementaux (réchauffement de la planète, désertification, épuisement de certaines ressources, questions sanitaires et sociales...) prennent une ampleur inédite du fait des nouvelles interdépendances tissées par la mondialisation. Les sommets de Rio (1992), Kyoto (1997) ou Johannesburg

4. Voir, dans la partie histoire, l'encadré page 8.

(2002) illustrent le développement d'une conscience écologique internationale qui commence à peser sur les termes du débat. Des régulations plus solidaires (actions des organismes internationaux, des organisations non gouvernementales, d'associations citoyennes...) mais de portée inégale, cherchent à se mettre en place pour répondre aux exigences du développement durable à l'échelle planétaire.

D'autres grilles de lecture et de logiques d'organisation du monde coexistent.

Les différentes cultures, langues et religions dessinent de grandes *aires de civilisation* à l'échelle mondiale. Cette multiplicité des aires culturelles est source de richesses mais les inégalités entre les aires et des systèmes de représentation antagonistes peuvent aussi conduire à des replis et à des conflits identitaires.

Aire de civilisation

Une *aire de civilisation* est une entité géographique pouvant être considérée comme un espace culturel fondé sur un ensemble de caractères matériels, moraux, religieux, linguistiques, artistiques et sociaux communs à une société ou à un groupe de sociétés. Une aire de civilisation ne peut donc pas s'identifier à un seul trait culturel. C'est ce qui rend cette notion difficile à appréhender et explique la diversité des classements possibles. L'aire de civilisation est un produit de l'histoire, s'inscrivant dans le temps long, mais aussi un objet dynamique. Ainsi les aires de civilisations peuvent être plus vastes que leur foyer originel, avoir des frontières mouvantes, s'interpénétrer, se développer en des lieux discontinus. De plus sur un même territoire peuvent cohabiter plusieurs civilisations. Des groupes sociaux mêlent ainsi des traits culturels empruntés à des civilisations différentes.

Le développement des interdépendances et des acteurs transnationaux pose la question de la pertinence de l'*État*. La mondialisation conteste-t-elle la souveraineté des États ? Dans le cadre de l'économie internationale, les principales entités demeurent les économies nationales. Les réseaux restent dépendants de l'existence de *frontières* et donc de bornages étatiques, les firmes multinationales se développent, échangent dans le monde mais gardent un ancrage national. D'autre part, l'État est toujours synonyme d'identité nationale et focalise les aspirations et les revendications des peuples sans État. Enfin, l'État

demeure un acteur central en assurant la défense des intérêts nationaux et un régulateur indispensable, garant de la cohésion sociale et territoriale.

Au moment où les frontières douanières s'abaissent dans le monde, des efforts sont entrepris pour renforcer les échanges fondés sur la proximité. Ces efforts se traduisent par la constitution de nombreuses organisations commerciales régionales à travers le monde (UE, ASEAN, ALENA, MERCOSUR). Toutefois les « régionalisations » les plus actives sont celles qui se forgent autour des centres d'impulsion.

Bibliographie

- Boniface Pascal (dir.), *Atlas des relations internationales*, nouvelle édition, Hatier, 2003, 160 p.
- Bret Bernard, *Le Tiers-Monde, croissance, développement, inégalités*, Ellipses, 2002, 222 p.
- Carroué Laurent, *Géographie de la mondialisation*, Armand Colin, 2002, 254 p., coll. « U ».
- Carroué Laurent, *L'Union européenne*, Armand Colin, 2001, 224 p., coll. « Prépas géographie ».
- Dollfus Olivier, *La Mondialisation*, 2^e édition, Presses de Sciences-Po, 2001, 168 p.
- Manzagol Claude, *La Mondialisation. Données, mécanismes et enjeux*, Armand Colin, 2003, 192 p., coll. « Campus ».
- Paulet Jean-Pierre, *La Mondialisation*, 2^e édition, Armand Colin, 2002, 96 p., coll. « Synthèse ».
- « Comprendre le monde », *Sciences humaines*, mai-juin 2003, numéro spécial, n° 2.
- « L'atlas du Monde diplomatique », hors-série « Manière de voir », *Le Monde diplomatique*, janvier 2000.

Les États-Unis (8 heures)

La superpuissance des États-Unis (5 ou 6 heures)

Les États-Unis rassemblent l'ensemble des critères qui permettent de définir une puissance à l'échelle continentale et mondiale. On peut donc parler de *superpuissance* car tous les critères de la puissance y sont combinés et atteignent leur maximum d'intensité. Cette puissance peut être à la fois contraignante (utilisation de moyens économiques, commerciaux, militaires pour que les autres pays fassent ce que souhaitent les États-Unis) et attirante (attractivité liée aux valeurs, au système universitaire et à la recherche, aux perspectives d'emploi, à la culture de ce pays). Cette puissance s'inscrit au niveau régional par le poids des États-Unis dans l'ALENA et dans l'ensemble de l'Amérique latine, mais aussi au niveau mondial par sa place prépondérante dans toutes les institutions internationales politiques et économiques ainsi que par sa supériorité militaire. Elle se manifeste aussi par les investissements américains dans le monde (ainsi que par les investissements étrangers aux États-Unis qui reflètent la capacité d'attraction du marché intérieur américain), par les réseaux d'échanges, par le déploiement des forces militaires, etc. Cependant cette puissance s'exerce de façon inégale dans l'espace mondial.

L'organisation du territoire des États-Unis doit faire l'objet d'une étude spécifique en évitant de juxtaposer les analyses sectorielles classiques (agriculture, industrie, services...). Il s'agit notamment de faire ressortir la maîtrise de ce vaste territoire, aux ressources variées et abondantes, qui a bénéficié d'une diffusion rapide du peuplement. La plupart des États-Uniens vivent dans un réseau urbain très hiérarchisé, dominé par de grandes métropoles, dont certaines sont en même temps des villes mondiales, reliées par des réseaux de communication particulièrement efficaces. Les grands ensembles régionaux, à l'exception de la façade atlantique, étudiée dans la sous-partie suivante, pourront être analysés en mettant en évidence la manière dont ils participent à la puissance américaine et à son ouverture au monde. Les grandes plaines intérieures, grenier à blé de l'Amérique du Nord, dominent le marché mondial ; la Californie, pôle de haute technologie à l'échelle américaine, a aussi une capacité d'organisation de l'espace pacifique et constitue un centre essentiel de la nouvelle économie à l'échelle mondiale ; bien que peu peuplées, les Rocheuses offrent de fortes potentialités de développement (ressources énergétiques, tourisme...).

La façade atlantique des États-Unis (2 ou 3 heures)

On étudie seulement la façade atlantique des États-Unis puisque la deuxième partie du programme porte exclusivement sur les États-Unis en tant que

superpuissance. Toutefois, dans le cadre de cet espace, allant de la frontière canadienne à la frontière mexicaine, il est possible de retrouver l'essentiel de la problématique du thème d'étude des séries ES et L sur la façade de l'Amérique du Nord.

Façade

Une *façade* est un espace littoral, *interface* entre un arrière-pays continental et un avant-pays océanique, auxquels il est relié par des réseaux de communication denses et variés. C'est à la fois un espace d'échanges et de production dont les activités ont pu entraîner un phénomène de *littoralisation* (concentration démographique, portuaire et urbaine).

En tant que lieu d'accueil des immigrants, elle a été l'interface privilégiée avec l'Europe et a rassemblé les premiers espaces de l'industrialisation et de l'urbanisation. Elle s'ouvre aujourd'hui sur l'Amérique latine. Bien que de plus en plus concurrencée par la façade pacifique (à laquelle elle est reliée par le canal de Panama sur le plan maritime, et par des liens terrestres importants dont les « ponts transcontinentaux » ferroviaires), elle continue à participer de l'ouverture au monde de l'Amérique du Nord, notamment par l'importance de ses ports. Cette façade est d'une épaisseur inégale, elle peut se réduire à un simple liseré littoral (ainsi certaines portions du Sud-Est atlantique) ou s'étendre sur plusieurs milliers de kilomètres en intégrant la région des Grands Lacs grâce à l'axe navigable du Saint-Laurent. Au long de cette façade, il est intéressant de constater que les flux de cabotage sont aussi importants que les flux transocéaniques. On peut distinguer trois sous-ensembles : le Nord-Est, comprenant la mégalopolis de Boston à Washington et la région des Grands Lacs, la Floride et la côte du golfe du Mexique.

Le Nord-Est est non seulement la première concentration urbaine de l'Amérique du Nord mais aussi la plus importante et la plus ancienne région industrielle ainsi que le centre politique et financier le plus puissant de la planète. Les noyaux urbains qui la composent sont reliés par des flux considérables de marchandises, d'hommes, d'informations et de capitaux entraînant une circulation intense qui provoque la congestion des transports et une recomposition des espaces urbains : crise et reconversion des centres et des espaces portuaires, accentuation de la suburbanisation et développement de nouveaux centres périphériques.

La Floride, à la croissance démographique exceptionnelle, est à la fois une grande région agricole exportatrice, la première région touristique des États-Unis et un centre financier majeur (Miami est le deuxième centre bancaire pour les transactions internationales après New York). Miami et Atlanta plus au nord, grâce à la qualité de leurs liaisons aéroportuaires, se disputent le rôle de métropoles

internationales, interfaces entre les États-Unis, les Caraïbes et l'Amérique latine.

Dans le golfe du Mexique, l'accumulation de richesses sur un littoral marqué par les industries du complexe pétrolier continental et maritime (aux États-Unis comme au Mexique), les facilités de transport vers l'arrière-pays, grâce aux fleuves permettant de remonter vers le nord, expliquent l'intensité des

relations et le rôle fondamental de quelques ports devenus de grandes agglomérations (Houston, La Nouvelle-Orléans par exemple). L'originalité du golfe du Mexique est aujourd'hui renforcée par son dynamisme démographique (attractivité de la *Sun Belt*, migrations des Latino-Américains) et économique (zones franches, *maquiladoras*), lié notamment à l'intensité de ses échanges avec l'Amérique latine.

Bibliographie

- Bethemont Jacques, Breuil Jean-Michel, *Les États-Unis, une géographie régionale*, 2^e édition, Armand Colin, 1996, 304 p., coll. « U ».
- Boquet Yves, *Les États-Unis : espace, société, économie*, Belin, 2003, 200 p., coll. « Mémento ».
- Dorel Gérard, « Les États-Unis », in *États-Unis-Canada, géographie universelle*, Hachette Reclus, 1992, 230 p.
- Dorel Gérard, « La naissance des États », *La Documentation photographique*, décembre 1998, n° 8006.
- Ghorra-Gobin Cynthia, *Villes et société urbaine aux États-Unis*, Armand Colin, 2003, 192 p.
- Hassner Pierre, Vaisse Justin, *Washington et le Monde, dilemmes d'une superpuissance*, Autrement, 2003, 170 p.

L'Asie orientale (8 heures)

Une aire de puissance en expansion (4 ou 5 heures)

Cette aire, façade orientale de l'Eurasie, apparaît comme un espace éclaté en zones littorales, archipels et presqu'îles s'ouvrant largement sur l'océan Pacifique et ses mers bordières. Elle tient d'abord sa puissance de son poids démographique ; ce très ancien foyer de population, majoritairement chinoise, reste l'une des plus fortes concentrations humaines du monde incluant dans les limites du programme le Japon, la Corée du Sud, Taiwan, la Chine littorale et Singapour soit plus de sept cents millions d'habitants. Certes, elle constitue une aire composite : diversité des territoires (de la cité-État aux provinces maritimes d'un État-continent), diversité des systèmes politiques (démocratie populaire à parti unique, monarchie constitutionnelle...) qu'opposent encore des contentieux malgré un début de normalisation des relations, différences de niveaux de développement (IDH, comparaison des activités économiques). Mais il existe un dénominateur commun à cette « mosaïque » qui justifie une approche globale : l'Asie orientale se caractérise par des taux de croissance économique élevés – malgré un certain essoufflement, notamment au Japon, lié aux crises qui parsèment les années 1990. Bien que ne disposant pas d'une véritable organisation économique intégrée, elle est animée par des courants d'échanges intra-régionaux en pleine expansion, hiérarchisés par la division du travail (investissements, produits manufacturés) et par des *réseaux* d'entreprises. Elle constitue ainsi une zone de

développement maritimo-industriel, à la fois interdépendante et ouverte sur le monde (notamment vers l'Europe et l'Amérique).

En cours de construction, l'aire d'Asie orientale s'articule autour de trois *pôles* majeurs. Le pôle japonais, seconde puissance économique mondiale, dont le système est aujourd'hui en question, continue de dominer la région sur les plans économique, financier et technologique. Par ses investissements et son aide au développement, il a généré une croissance et une intégration progressive de « nouveaux pays industriels » : la Corée du Sud et Taiwan. Au sud, Singapour, première place financière de l'Asie du Sud-Est, est un nœud mondial du trafic maritime rivalisant avec Rotterdam. Au centre de cette aire, on assiste à la montée en puissance des régions littorales du « Pays du Milieu » dynamisées par le retour de Hong-Kong, par la politique d'intégration au marché mondial menée par Pékin et par la puissance des réseaux familiaux de la diaspora chinoise. Présentant des pôles de développement encore mal reliés entre eux, ces régions littorales de la Chine n'en fournissent pas moins 50 % du PIB national et reçoivent désormais plus d'investissements étrangers que les États-Unis. La Chine apparaît ainsi comme un concurrent direct d'un Japon en plein doute politique et économique.

L'aire de puissance de l'Asie orientale est bien en expansion sur le plan spatial. Il est donc difficile de lui assigner des limites strictes. Elle peut potentiellement s'élargir à des « pays émergents » de l'Asie du Sud-Est comme les Philippines, le Vietnam, l'Indonésie, la Malaisie ou la Thaïlande, débordant ainsi le cadre formel des pays du Nord.

Bibliographie

- D’Angio Richard, Mauduy Jacques, *Les Rivages asiatiques du Pacifique*, Armand Colin, 1997, 224 p., coll. « Prépas ».
- Foucher Michel (dir.), *Asies nouvelles*, Belin, 2002, 480 p.
- Soppelsa Jacques, *Géopolitique de l’Asie-Pacifique*, Ellipses, 2001, 112 p.

La mégalopole japonaise (3 ou 4 heures)

La mégalopole japonaise constitue une région motrice majeure de l’Asie orientale et du monde. Elle s’étire sur plus de mille kilomètres, de la région de Tokyo jusqu’à l’île de Kyushu, sur les étroites plaines précocement occupées du littoral Pacifique et rassemble cent millions d’habitants. La mégalopole s’est constituée au cours de la « Haute Croissance » par la coalescence des agglomérations formant le « Tokaido » puis par l’intégration des villes situées le long de la mer Intérieure. Elle s’articule sur un réseau dense de transports (*Shinkansen* – train à grande vitesse –, autoroutes...) dont l’amélioration, souvent au prix de prouesses techniques, participe à son expansion. Ce réseau urbain multipolaire est dominé sans partage par Tokyo. Cette *mégapole*, rassemblant plus de trente millions d’habitants, est non seulement la capitale d’un État centralisé mais aussi la première concentration industrielle du monde et une ville mondiale aux fonctions de commandement financières et « quaternaires ». Les paysages et l’organisation spatiale de Tokyo en sont fortement marqués : redéploiement des fonctions tertiaires (*Central*

Business District – CBD –, centres secondaires), réorganisations industrielles liées au développement des nouvelles technologies de l’information et de la communication (NTIC), saturation du péri-urbain intérieur et, corrélativement, grands projets d’aménagements littoraux.

L’ouverture sur le Pacifique, l’extraversion de l’économie, la concentration spatiale du système productif japonais expliquent l’exceptionnelle accumulation des hommes, des industries, des infrastructures de transport et des zones portuaires, sur cet espace restreint qui tend à gagner sur la mer. Les flux engendrés par les ports font de la mégapole l’une des grandes *façades maritimes* du monde, *interface* mettant le Japon en contact avec l’Asie orientale et le reste de la planète.

Cependant, les contraintes naturelles, la forte concentration des activités humaines et les modifications urbano-industrielles sur ce ruban littoral par ailleurs particulièrement exposé aux risques (typhons, séismes et *tsunami*) posent d’importants problèmes environnementaux dont la prise de conscience a été tardive.

Bibliographie

- Pelletier Philippe, « Le Japon, une puissance en question », *La Documentation photographique*, octobre 2002, n° 8029.
- Pelletier Philippe, *Le Japon*, Armand Colin, 1997, 224 p., coll. « Prépas ».

Une interface Nord/Sud : l’espace méditerranéen (6 heures)

Interface

Une *interface* est un espace de contact qui met en relation deux ensembles géographiques distincts. Lorsque ces deux ensembles sont bien différenciés, on peut y observer des faits originaux relevant à la fois de l’interpénétration et du clivage : échanges de toute nature, modifications d’un ensemble par l’autre, mais aussi phénomènes de rupture, voire de fermeture. Une interface constitue donc une forme parmi d’autres de *discontinuité* spatiale. Certaines interfaces (terre/mer, montagne/plaine) reposent sur un critère physique. Mais on peut aussi appliquer ce terme à la ligne de contact et de clivage entre les pays du Nord et ceux du Sud, qui ceinture une large partie de la planète et prend une force particulière au long de l’espace méditerranéen et de la frontière entre les États-Unis et le Mexique.

Le traitement de ce thème d’étude doit permettre de reprendre, en les approfondissant à une échelle moyenne, des problématiques sur la *mondialisation* et l’inégal *développement* déjà évoquées dans la première partie du programme ou au début de la troisième partie. Il ne s’agit donc pas d’étudier l’espace méditerranéen pour lui-même, mais en tant qu’exemple particulièrement significatif d’*interface* Nord/Sud.

L’espace méditerranéen peut être assimilé aux espaces bordiers de la mer Méditerranée (en excluant donc la mer Noire). Il dispose de caractères propres, d’ordre physique, historique ou humain qui constituent un cadre à l’intérieur duquel se développent les interrelations Nord/Sud actuelles. Par exemple, le climat méditerranéen est aujourd’hui un facteur favorable pour le développement touristique ou pour celui des exportations agricoles du Maghreb ; la présence de plusieurs *aires de civilisation* en Méditerranée, héritées d’un riche passé, confère des caractères particuliers aux échanges

culturels actuels entre le nord et le sud ou entre l'ouest et l'est de l'espace méditerranéen. Cet arrière-plan est déjà en partie connu des élèves (études de la Méditerranée au XII^e siècle et de la colonisation européenne) et ne doit donc pas donner lieu à de longs développements.

L'étude de ce thème doit d'abord s'appuyer sur le constat des importants écarts de développement (repérables à l'aide de différents indicateurs démographiques, sociaux, économiques) entre les États du nord d'une part, de l'est et du sud d'autre part de la Méditerranée. Il y a bien là un espace de clivage entre richesse et pauvreté. Toutefois cette opposition mérite d'être largement nuancée. Le versant européen comprend des régions pauvres (Balkans) et à l'inverse le versant méridional ou oriental présente différentes formes de richesse (Israël, Libye).

Ces contrastes de développement entre les deux rives de la Méditerranée sont à l'origine de *flux* de nature très variée mais fondamentalement dissymétriques : migrations temporaires ou définitives, de nature économique ou politique, déplacements touristiques, flux de marchandises, investissements financiers, échanges culturels. Les flux actuels s'inscrivent dans une longue tradition d'échanges favorisée par la présence maritime qui explique la forte *littoralisation* et l'abondance des villes portuaires.

L'interface méditerranéenne est cependant d'un type particulier dans la mesure où elle n'est pas linéaire (à la différence de la frontière États-Unis/Mexique) mais dédoublée, en associant une rive appartenant

aux pays du Nord et une rive partie intégrante des pays du Sud, qui présentent certes quelques traits communs mais aussi beaucoup de différences.

L'interface méditerranéenne met également en contact l'Union européenne avec des pays en développement. Au départ plutôt centrée sur l'Europe rhénane, l'Union s'est en effet progressivement ouverte à des États européens du Sud (péninsule ibérique, Grèce), puis à des îles méditerranéennes (Malte, Chypre). En attendant d'éventuels élargissements futurs, notamment vers la Turquie, l'Union européenne développe, en particulier à la suite de la conférence de Barcelone en 1995, une politique de partenariat, favorable au libre échange, avec nombre de pays de la rive sud et est.

Le phénomène d'interface a des effets majeurs sur les sociétés et les territoires. La présentation de ce thème d'étude ne peut donc se réduire à une analyse démographique ou économique. À l'inverse une approche exhaustive des manifestations sociales et spatiales du phénomène d'interface n'est pas envisageable dans le temps imparti, tant leur diversité est grande. Dans le cadre de cette troisième partie du programme centrée sur les mondes en quête de développement, on s'appuiera donc sur un ou deux exemples choisis sur la rive sud : une grande station balnéaire en Tunisie, l'urbanisation touristique littorale en Turquie, le développement des cultures irriguées pour l'exportation dans les plaines marocaines, les modifications de l'habitat rural grâce à l'argent des émigrés dans les montagnes maghrébines, etc.

Bibliographie

- Bethemont Jacques, *Géographie de la Méditerranée*, Armand Colin, 2000, 314 p., coll. « U ».
- Borne Dominique, Scheibling Jacques (dir.), *La Méditerranée*, Hachette, 2002, 256 p., coll. « Carré géographie ».
- Côte Marc, « Le Maghreb », *La Documentation photographique*, 1998, n° 8002.
- Kayser Bernard, « Méditerranée. Une géographie de la fracture », in *Encyclopédie de la Méditerranée*, Édisud, 1996 (on peut aussi consulter les autres titres de cette encyclopédie).
- Paulet Jean-Pierre, « La Méditerranée, richesses et mal-développement », in Lozato-Giotart Jean-Pierre (dir.), *La Méditerranée*, CNED-SEDES, 2001, 256 p.
- Commissariat au plan, *Le Partenariat euro-méditerranéen*, La Documentation française, 2000.